

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 AVRIL 2011 A 09 H 30
(Convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. Didier CAZABONNE et CHAUSSET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

M. le Président Vincent FELTESSE espère que les congés de ses collègues se sont bien passés pour celles et ceux qui ont pu en prendre, et que les activités se sont bien passées pour celles et ceux qui n'ont pas pu prendre de congés. Il souligne le fait qu'ils vont avoir quelques semaines encore intenses avant les vacances du mois de juillet.

Puis il communique quelques informations en termes de calendrier, et annonce que l'enquête sur la ligne D du tramway se déroulera du 30 mai au 13 juillet.

Il indique que juste avant les vacances de Pâques, ils ont eu un comité de pilotage à la préfecture sur le dossier Ford, en présence de M Mac Farlane, vice-président de Ford, où des annonces, a priori plutôt intéressantes, ont été faites, puisque le fameux projet structurant pourrait se concrétiser. Il précise que des boîtes 6 vitesses automatiques seraient produites sur le site de Blanquefort, et que cette production, qui devait se faire, à la base, en Chine, se ferait à Blanquefort, ce qui assure une pérennité de plusieurs années sur le site et garantirait 1 000 emplois des effectifs actuels. Il estime qu'il s'agit d'un bon résultat, et c'est pour cela que **Gilles PENEL** n'est pas là ce matin, puisqu'il y a une discussion sur le plan de formation. Il indique que malheureusement, cela représenterait quelques mois d'inactivité sur le site, car la production ne pourrait débuter que début 2013. Il signale que M. Mac Farlane reviendra la semaine prochaine en Gironde, pour confirmer cela, l'espère-t-il, et il souhaite remercier publiquement tous les acteurs qui se sont mobilisés sur ce dossier, sous la houlette d'abord des salariés, syndicats, direction, tous les élus locaux, toutes étiquettes confondues et, bien sûr, des Députés, Conseillers Généraux, ainsi qu'Alain Rousset. Il tient à remercier le gouvernement qui s'est mobilisé sur ce dossier, si on a une issue positive, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, mais il pense que l'on s'achemine vers cela et que cela permettra de construire davantage le futur industriel de la métropole.

M. JUPPE voudrait se réjouir de l'issue qui n'est pas exactement au niveau qu'ils pourraient souhaiter, mais qui leur permet d'avoir ce fameux projet structurant. Tout le monde s'y est mis et il voudrait remercier aussi le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le Ministre de l'aménagement du territoire, parce que, pour faire l'opération, il fallait un taux de participation publique relativement élevé, et notamment une prime d'aménagement du territoire « aux taquets », et c'est ce qui a été obtenu. Il tient aussi à saluer le sens des responsabilités de l'ensemble des salariés, des organisations syndicales et de la direction de Blanquefort, parce qu'il y a eu une convergence de tous les efforts.

M. GUICHARD souligne qu'il s'agit là encore d'une expérience qui montre que le politique peut avoir du poids sur l'économique. Il ajoute que tout est à portée lorsqu'on le décide, lorsqu'on se rassemble, et surtout, lorsqu'on arrive ensemble, dépassant les différences, voire divergences, mais ensemble, à associer les citoyens à ce combat, car il n'oublie pas qu'un des éléments aussi de cette avancée, c'est le comité de sauvegarde fait de citoyens de toutes les communes, avec l'appui des élus de toutes les communes, qui a permis cette avancée là.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle ensuite qu'il y a une nouvelle réunion de la commission départementale de coopération intercommunale cet après-midi, sachant qu'il y a eu une première réunion il y a quelques jours, et le Préfet a proposé un certain nombre d'évolutions pouvant concerner la CUB. Il siège à cette CDCI, et il lui paraît important qu'ils aient un premier débat sur les positions de la CUB là-dessus. C'est pour cela qu'une motion leur est proposée dont ils discuteront plutôt en fin de Conseil.

Enfin, il indique à ses collègues qu'à partir de la semaine prochaine, les rencontres territoriales, dans le cadre de la fabrique métropolitaine et de la stratégie métropolitaine, débiteront, sachant qu'il y en aura une dizaine sur le territoire communautaire.

Avant de passer à l'ordre du jour et au regroupement des affaires, il propose au Conseil qu'ils aient un petit temps de recueillement suite au décès de leur ancien collègue communautaire, *Paul LAGOURGUE*, qui a été Conseiller Municipal à Bordeaux pendant plusieurs années. Il invite à procéder à une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

ADOPTION du PROCES VERBAL du 11 Février 2011

Le procès verbal de la séance du 11 février 2011 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction du Foncier

- 2011/299 du 9/02/2011 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2010/2083 DU 23/11/2010 relatives aux prix sont rapportées - EYSINES – 3 rue du Moulin à Vent – SCI DU MOULIN A VENT - 1 200 000 €.
- 2011/367 du 24/02/2011 – Acquisition - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – M. PEHAUT - 4 275 € - 21.2112.8220.TL00.VB06504.
- 2011/402 du 25/02/2011 - Acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 38 impasse du 4 septembre - M. et Mme CALLEDE - 20 090 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2011/403 du 25/02/2011 - Acquisition + travaux - PESSAC – 18 avenue pierre Wiehn - consorts DORTIGNAC - 19 607 € - 21.2112.8220.KD00 VJA.
- 2011/404 du 25/02/2011 - Servitude définitive gratuite de passage - Regaz de Bordeaux.

- 2011/410 du 3/03/2011 - Arrêté 2010/1323 du 22/07/2010 annulé – Acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – chemin des Trétins – SCCV Les jardins du Lyonnais - 34 320 € - 21.2112.822.TC00.VA1A.
- 2011/414 du 3/03/2011 – DPU - BRUGES – rue Beyreman – M. et Mme FAYAT - 3 000 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/415 du 3/03/2011 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2011/36 du 5/01/2011 sont rapportées - EYSINES – 18 rue Saint Exupéry – conjoints DEMARE/SARRAZIN - 215 000 €
- 2011/422 du 8/03/2011 - Acquisition gratuite - ARTIGUES PRES BORDEAUX – 5 allée du Bois Léger - Mme MELON - 21.2112.8220.TL00.VB013.
- 2011/432 du 9/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - MERIGNAC – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - SCI BRIGIMED - 9 688 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/433 du 9/03/2011 - Acquisition + travaux - EYSINES – route de Pauillac Association Syndicale des copropriétaires de la résidence « les Corallies » - 18 546 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/437 du 10/03/2011 – DPU - BLANQUEFORT – lieudit Le Queyron - M. et Mme DONEY - 2 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/438 du 11/03/2011 – DPU - EYSINES – 9 rue du Dées/47 rue du Vigean - M. Mme GUILHOU - 186 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/439 du 14/03/2011 - Servitude pour l'exploitation et l'entretien des canalisations - LORMONT – avenue de Paris route d'Yvrac.
- 2011/440 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway - PESSAC – 7 rue Guittard – SCI LA RAY - 4 446 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/441 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway - PESSAC – 68bis avenue de Canéjan – M. TEY - 14 947 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/442 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 516 route de Toulouse – Mme DALLIER épouse BERGER - 400 000 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2011/443 du 14/03/2011 - Acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – allée des Fleurs – Commune - 21.2112.8220.TN00.VB51904.
- 2011/444 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 51 rue Alexis Labro – M. et Mme LEZHARI - 5 600 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2001/445 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway - BEGLES – 35 rue Ambroise Croizat - M. et Mme MARCHAIS - 6 300 € - 21.21110002.KD00.TW30.

- 2011/446 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - PESSAC – avenue Bognard – OPH Aquitanis - 23 426,80 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/447 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 36 rue Guittard – consorts LHOMER - 150 820 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/448 du 14/03/2011 - Indemnité pour reconstitution de végétaux - PESSAC – 134 avenue de Canéjan – SCI Domaine de Chanterelle - 23 262 € - 21.21150002.KD00TW30.
- 2011/449 du 14/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 25 avenue du Haut Lévêque - M. CHAIGNEAU - Melle MATHIEU - 47 745,60 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/475 du 21/03/2011 – DPU - EYSINES – 15A rue Daniel Danet – Mme MATELOT - 170 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/476 du 21/03/2011 – DPU – EYSINES – 20 avenue de Picot – Consorts DERUMAUX – 238 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/477 du 21/03/2011 - DPU - EYSINES – 20 avenue de Picot – consorts DERUMAUX – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2011/319 du 15/02/2011 relatives au prix sont rapportées - PESSAC – 26 allée du Haut Lévêque - M. et Mme LEVADOU - 252 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/478 du 22/03/2011 Acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – rue de Rabaneau – Mme PRIEUR - 12 225 € - 21.2112.8220.TL00.VB00304.
- 2011/479 du 22/03/2011 - Acquisition gratuite + travaux - ARTIGUES PRES BORDEAUX – 10 allée du Bois Léger - M. et Mme BOUTINEAU - 18 377 € - 21.2112.8220.TL00.VB013.04.
- 2011/480 du 22/03/2011 - Echange parcellaire gratuit - BRUGES – 22 rue Fragonard – M. et Mme VINHAS - 21.2112.8220.TN00.UB07504.
- 2011/481 du 22/03/2011 - Acquisition gratuite - EYSINES – rue des graves – M. et Mme LAGORSSE - 21.2112.8220.TN00.VB16204.
- 2011/482 du 22/03/2011 - Acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – angle rue Eloi Dugay et 9 rue Charles Peguy - M. et Mme BRONDI - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2011/483 du 22/03/2011 - Acquisition gratuite - CARBON BLANC – avenue Lafontaine - Mme PREPOINT - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2011/484 du 22/03/2011 - Acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 19 avenue du Haut Lévêque – consorts LAMPIN/DUPUY - 70 500,38 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/492 du 23/03/2011 – Cession - BLANQUEFORT – 42 avenue du Onze Novembre - M. et Mme BRAS SILVA - 50 920 € - 77.775.8240.UC32.

- 2011/493 du 23/03/2011 - Acquisition gratuite Tramway - MERIGNAC – rue Alphonse Daudet – Le Toit Girondin - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/495 du 24/03/2011 – Cession - PESSAC – rue des Cèdres – AY 579 – Commune - 2 380 €
- 2011/498 du 24/03/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 43 rue de l'Ecureuil - Mme DE GAULEJAC - 1 100 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/499 du 24/03/2011 – DPU - BRUGES – 74 avenue d'Aquitaine – consorts LACOSTE - 800 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/557 du 31/03/2011 - Acquisition gratuite - 37 rue de la Landille – M. et Mme MARINE - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/558 du 31/03/2011 – Acquisition - VILLENAVE D'ORNON – chemin du Pas de la Côte et rue Marcel Pagnol – Réseau Ferré de France - l'euro symbolique - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/558bis du 31/03/2011 – Acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 13 rue de la Paix - M. et Mme MIRANBET - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/559 du 31/03/2011 – Acquisition - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – consorts ESCASSUT - 1 150 € - 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2011/560 du 31/03/2011 – Cession - TALENCE – rue Marc Sangnier – SAS Domaine Clarence Dillon - 18 300 € - 77.775.8240.UC32.
- 2011/561 du 31/03/2011 - Acquisition gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – avenue Gustave Eiffel et chemin rural des Jaugues – Syndicat Intercommunal des Marais de Montferrand - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2011/562 du 31/03/2011 – Acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – chemin de Jaugues - consorts ANDRAUD - 1 050 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2011/582 du 1/04/2011 – DPU - EYSINES – ZAD de CARES – 14 rue Martin Porc – M. GERDESSUS - 500 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2011/588 du 5/04/2011 – Cession gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – 8 rue Edouard Herriot – SCI Noisette - 77.775.8240.UC31.
- 2011/589 du 5/04/2011 - Acquisition + travaux - PESSAC – 101 rue Maryse Bastié - Mme REY COYREHOURCQ - 5 553 € - 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2011/594 du 7/04/2011 - Acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 29 bis rue de Rabaneau - M. et Mme TABANOU - 7 720 € - 21.2112.822.TC00.VB00304.
- 2011/595 du 7/04/2011 - Acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 45 rue de Rabaneau - Mme DUGA - 15 030 € - 21.2112.822.TC00.VB00304.

- 2011/596 du 7/04/2011 - Acquisition gratuite + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – rue de Rabaneau - Consorts LAPAILLERIE - 6 700 € - 21.2112.8220.TC00.VB00304.
- 2011/597 du 7/04/2011 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORMON – 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Mme CAZENAVE - 16 726 € - 21.2112.8220.TN00.VB550.
- 2011/598 du 7/04/2011 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – angle rue Raymond Poincaré et 1 rue Jean Baptiste Lebas – consorts LABOUYRIE - 17 252,40 € - 21.2112.8220.TN00.VB550.
- Avenant N° 2 à la convention précaire - BORDEAUX – 15 rue Carle Vernet – M. CARVALHO.
- Convention d'occupation précaire - MERIGNAC – BC 771 et DP – Entreprise SOBEDO.
- Convention d'occupation précaire - MERIGNAC – avenue François Mitterrand – SCCV LA DIVONA.

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction des Affaires Juridiques

Contentieux

En défense : Procédures au fond

- Syndicat Général CGT et J.B. Feillou c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de l'arrêté du Président de la CUB n° 2163 du 07/12/2010 (mise en place de la nouvelle organisation générale des services communautaires).
- Société BP 3000 c/CUB – Arrêt du Conseil d'Etat du 4 février 2011 – Annulation de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 22 octobre 2009 – Renvoi devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (Parc Tourny – Taxe foncière sur les propriétés bâties 2004).
- SCI DU LIMANCET c/CUB et autres – Assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux – Eysines – ZAC Jean Mermoz – Acquisition d'un terrain destiné à la réalisation d'un immeuble de bureaux et d'entrepôts – Vice caché – Arrivées d'eau artésiennes – Demande réparation du préjudice : surcoûts chantier et retards de livraison.
- Mme Annie ETCHEBAR c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Chute à Bordeaux dans le quartier Mériadeck le 10/07/2010 (responsabilité CUB - défaut d'entretien).

Montant des honoraires
Procédures d'expulsion

- BORDEAUX – 30 rue Chantecrit – Eviction de squatters – Maître HARMAND – 574,08 €
- BORDEAUX – Rue de la Rotonde – Eviction de gens du voyage – Maître HARMAND – 275,08 €
- BORDEAUX – 9 rue Lucien Faure – Eviction de squatters – Maître HARMAND – 275,08 €
- BORDEAUX – 57/59 boulevard Antoine Gautier - Eviction de squatters – Maître HARMAND – 574,08 €
- FLOIRAC – Chemin de la Burthe - Eviction de gens du voyage – Maître HARMAND – 275,08 €

Procédures d'expropriation

- BORDEAUX – Affaire CUB / Société MAREVA – Cabinet COUDRAY – 1 182,81 €
- BORDEAUX – Affaire CUB / SARL MELODIE – SCP CGCB – 1794,00 €

Procédures au fond

- CUB c/BP 3000 – Pourvoi en cassation – Taxe foncière sur les propriétés bâties 2004 – Parc Tourny – SCP PEIGNOT – GARREAU – 4 784,00 €

Procédures pénales

- ADTRANZ c/X – Pourvoi contre arrêt rendu le 21/09/2010 par la Cour d'Appel de Bordeaux – Protection fonctionnelle de Messieurs Saglier et Magliulo – SCP WAQUET – 5 980,00 €
- BELAHAMMOU et A. c/BOUZIGUE – Convocation devant le Tribunal Correction – Protection fonctionnelle – SELARL BOISSY FERRANT – 478,40 €

Procédures d'expertise

- CUB c/NOVELLO – Expertise désordres pavage cours du Chapeau Rouge à Bordeaux – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux de taxation des frais et honoraires de l'expertise – M. DE SAINT MELOIR – 833,33 €

Consultations juridiques

- Pouvoir de police en matière d'assainissement – EPCI / Commune – Cabinet DE CASTELNAU – 3 588,00 €

- Régie du MIN – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Immeuble mis à disposition – Cabinet CABANES – 2152,80 €

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation école Elémentaire Cap de Bos à PESSAC par la FCPE pour l'organisation d'un vide-grenier le 30 avril 2011.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la voirie

- Arrêté n°494 du 22 mars 2011 – VILLENAVE D'ORNON – Classement des contre-voies des rues A. Renoir et C. Saint-Saëns.
- Arrêté n°640 du 7 avril 2011 – EYSINES – Déclassement d'un délaissé de voirie de 33 m².

Communication effectuée

REGROUPEMENT DE DOSSIERS

M. le Président Vincent FELTESSE indique que, de manière classique, il y a eu une discussion entre les groupes politiques sur ces affaires qui, a priori, n'avaient pas suscité de débat particulier en commission, et qui leur permettront d'avoir des débats plus approfondis sur d'autres délibérations qui sont un peu plus importantes.

Le secrétaire de séance ayant communiqué la liste des dossiers dont le regroupement est proposé, **M GUICHARD** précise, pour rendre les choses très officielles, que sur les dossiers 39, 40, 41, 42, qui concerne des VEFA, les élus Communistes et apparentés voteront contre.

Mme DIEZ indique qu'elle s'abstiendra sur l'affaire 14, **M. CHAUSSET** signalant que les élus Europe Ecologie les Verts s'abstiendront aussi sur ce dossier.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

M. DAVID

2011/4/ 2 Marchés Publics - Marché de coordination sécurité et protection de la santé - marché n°05 243 R - Réclamation - Protocole - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 3 Marchés Publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets de voiries et d'espaces publics - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation d'attribution et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 4 Marchés Publics - Conception d'un mur d'images au poste central de la circulation - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 5 Bassens - Mise en sécurité de la Côte de la Garonne - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 6 BORDEAUX - Projet d'aménagement des Cours de Verdun - (entre le Cours Xavier Arnoz et la place Tourny), - Place Tourny, Cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et Cours d'Albret - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 7 LE TAILLAN MEDOC - BLANQUEFORT - Projet d'aménagement du Chemin du Four à Chaux entre l'Avenue de Soulac et l'Avenue de la Salle de Breillan - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 8 Lormont - Mise en sécurité de la Côte de la Garonne - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages - de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/4/ 9 MERIGNAC - Projet d'aménagement des avenues de la Somme et Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Beaudesert) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2011/4/ 10 SEML Route des Lasers - Prise de participation dans une SASU -
Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/4/ 11 Marchés publics - FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération -
Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Autorisation de
lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/4/ 12 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Instauration d'une Participation pour Voirie
et Réseaux (PVR) allée du Moulin d'Antoune - Autorisation d'exécuter les travaux

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2011/4/ 14 Marchés publics - Bordeaux - pont Bacalan Bastide - marché n° 07 225 U
- Phase études de projet - Prestations supplémentaires - Avenant n°5 - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Madame DIEZ ainsi que le groupe des
élus Europe Ecologie- Les Verts
s'abstiennent

M. D CAZABONNE

2011/4/ 19 Collecte de la résidence "le Cabernet - le Merlot" à Gradignan - Convention
passée entre Mésolia Habitat et la Communauté Urbaine - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/4/ 20 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine - Demande
de l'association "Foyer Fraternel" - Renouvellement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/4/ 21 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine - Demande
de l'Association des Paralysés de France - Renouvellement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/4/ 22 Signature de l'acte d'acceptation des conditions d'utilisation des données géographiques de l'Institut Géographique National - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/4/ 23 Collecte de déchets assimilés aux ordures ménagères - Demande d'exonération de la facturation établie pour l'enlèvement des déchets lors des Epicuriales 2003 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 26 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne C - Bègles - Terres Neuves/Le Dorat (VRD305) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 27 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne C - Bègles - Le Dorat/Terre Sud (VRD 306) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 28 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne B - Pessac - Bougnard/avenue de Canéjan (VRD 307) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 29 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne B Pessac - Haut Lévêque/Pessac Alouette (VRD308) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 30 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne A Mérignac - Franchissement de la rocade au niveau de l'échangeur n°9 (Magudas) (OA 305) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2011/4/ 31 BORDEAUX-ZAC Bastide Niel-Appel à idées sur une proposition globale relative à la vocation culturelle du site Bastide Niel- Participation de la Ville de Bordeaux-Subvention à la Communauté Urbaine – Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2011/4/ 34 Commune de Gradignan - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 16 logements individuels financés en PLUS-CD situés « Résidence Le Brandier » Avenue Favard - Année 2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/4/ 35 GRADIGNAN - Secteur Mègevie - Vente d'un terrain de 5 806 m² à la Société IMPRIMERIE BERJON - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/4/ 36 Association Gironde Initiative - Réseaux de solidarité - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 37 Exercice 2011 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 2 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 38 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - 3ème phase de TCSP - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2010/0298 du 28 mai 2010 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 39 AMBARES ET LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs situés 53, avenue Jules Ferry - Emprunts principaux de 1.016.421 € et 2.335.650 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparenté vote contre

M. FREYGEFOND

2011/4/ 40 AMBARES ET LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 140 logements collectifs locatifs situés 53, avenue Jules Ferry - Emprunts principaux de 4.528.920 € et 10.483.479 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparenté vote contre

M. FREYGEFOND

2011/4/ 41 EYSINES - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, résidence "Villa Serenis", 87 à 91, avenue de Saint-Médard - Emprunts principaux de 328.127 € et 610.885 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparenté vote contre

M. FREYGEFOND

2011/4/ 42 EYSINES - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, résidence "Villa Serenis", 87 à 91, avenue de Saint-Médard - Emprunts principaux de 55.553 € et 90.135 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparenté vote contre

M. FREYGEFOND

2011/4/ 43 BEGLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 55 logements collectifs locatifs, "Terre Sud", rue Louis Denis Mallet, Ilot 3.2, Bâtiment B - Emprunts principaux de 1.068.307 € et 5.547.782 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 44 BEGLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, "Terre Sud", rue Louis Denis Mallet, Ilot 3.2, Bâtiment B - Emprunts principaux de 168.616 € et 847.751 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 45 BEGLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, "Terre Sud", rue Louis Denis Mallet, Ilot 3.2, Bâtiment B - Emprunts principaux de 558.566 € et 2.006.631 €, de type PLS, et de 1.000.000 €, complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 46 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 8 logements individuels locatifs, quartier de La Benaugue, rue du Petit Cardinal - Emprunts principaux de 414.157 € et 870.907 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 47 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 10 logements individuels locatifs, quartier de La Benaugue, rue du Petit Cardinal - Emprunts principaux de 562.644 € et 1.093.714 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 48 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 15 logements locatifs, dont 13 collectifs et 2 individuels, rues du Lagunet, de Montalieu, des Peyreyres et allée de la Clide - Emprunts principaux de 364.036 € et 1.015.309 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 49 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 37 logements locatifs, dont 28 collectifs et 9 individuels, rues du Lagunet, de Montalieu, des Peyreyres et allée de la Clide - Emprunts principaux de 1.134.212 € et 3.612.182 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 50 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 24 logements collectifs locatifs, rues du Lagunet, de Montalieu, des Peyreyres et allée de la Clide - Emprunts principaux de 623.046 € et 1.985.070 €, de type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 51 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 33 logements locatifs, dont 27 individuels et 6 collectifs, "Les Clairières de Flore", lot 10, rue Garcia Lorca, résidence "L'Ombrelle" - Emprunts principaux de 1.095.358 € et 2.283.100 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 52 LORMONT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 71 logements collectifs locatifs, résidence "Le Lavoir", rues des Garosses et Michel de Montaigne - Emprunts principaux de 1.544.859 € et 6.381.601 €, du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 53 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de résidentialisation des résidences "Leroy" et "Rabelais" situées quartier "Génicart" - Emprunt principal de 3.159.306 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 54 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 29 logements collectifs locatifs, résidence "Victoria", avenue de Bourranville - Emprunts principaux de 292.350 € et 1.941.915 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 55 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 69 logements collectifs locatifs, résidence "Victoria", avenue de Bourranville - Emprunts principaux de 832.741 € et 5.775.455 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 56 PESSAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 8 logements individuels locatifs, 86, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts principaux de 356.453 € et 863.088 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 57 PESSAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 3 logements individuels locatifs, 86, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts principaux de 124.041 € et 308.654 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 58 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 50 logements locatifs, dont 16 collectifs et 34 individuels, résidence "Verdelet", avenue du Lycée - Emprunts principaux de 2.392.042 € et 4.016.249 €, du type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 59 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 6 logements individuels locatifs, lotissement "Domaine du Parc", avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts principaux de 182.048 € et 303.500 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 60 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 26 logements individuels locatifs, lotissement "Domaine du Parc", avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts principaux de 981.868 € et 1.693.110 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 61 Adhésions aux associations 2011 - Délibération cadre - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 62 Fiscalité directe locale - Exercice 2011 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 63 Taxes et participations d'urbanisme - Admission en non valeur - Application de l'article 2 du décret 98-1239 du 29 décembre 1998.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

**2011/4/ 65 Régie d'exploitation des restaurants communautaires : Exercice 2011 -
Décision modificative n°1**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

**2011/4/ 66 Ratios de promotion applicables à l'avancement de grade des agents
communautaires pour l'année 2011 - Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

**2011/4/ 67 Recours à un agent contractuel à la Direction des Stratégies
Métropolitaines et de l'Innovation du Pôle du Développement Durable et
Rayonnement Métropolitain - Autorisation - Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

**2011/4/ 68 Recours à un agent contractuel à la Direction de la Nature, pôle
Dynamiques Urbaines - Autorisation - Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

**2011/4/ 69 DSP INOLIA - Convention de codéveloppement des réseaux de
communications électroniques signée avec le Syndicat Mixte Gironde Numérique -
Avenant n°1 - Signature - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/4/ 70 Association relative à la mutualisation d'une plateforme dématérialisée de
gestion des marchés publics : "Marchés Publics d'Aquitaine " - Modifications des
statuts - Approbation - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/4/ 71 Marchés Publics - BRUGES - Construction de la 7ème circonscription de
voirie - Marché de travaux Lot A "Clos et couvert" - Avenant n° 1**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/4/ 72 Marchés Publics - Location entretien d'un système numérique de soumission de fichiers et de reproduction de documents couleur - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2011/4/ 73 Lutte contre les inondations fluvio-maritimes - SMIDDEST - Avenant n° 1 au marché pour l'élaboration d'un référentiel de protection contre les inondations sur l'estuaire de la Gironde - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2011/4/ 74 Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "Le Réseau Mille-Pattes" - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SAINTE-MARIE

2011/4/ 75 Fonds commun de coopération Aquitaine / Euskadi - Appel à projets 2011- Recherche de co-financements - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 77 Prorogation du GIP-GPV des Hauts de Garonne 2011-2014 - Avenant n° 3 à la convention constitutive du GIP-GPV des Hauts de Garonne - Convention CUB/GIP-GPV 2011-2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 78 GIP des Hauts de Garonne - Subvention de fonctionnement pour l'année 2011 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 79 BORDEAUX - rue Robert Schuman - Désaffectation de l'annexe Clithène au collège du Grand Parc - Cession en retour à la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Conseil Général de la Gironde - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 80 MERIGNAC - Acquisition des parcelles communales sises avenue des Marronniers, cadastrées section AD 137, 138 et 139 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 81 PESSAC - Tramway phase 3 ligne B - Acquisition de l'immeuble bâti sis 75 avenue Bognard cadastré EV 72 et appartenant à Monsieur BALAU Guillaume - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 82 PESSAC - Immeuble bâti situé 71 bis avenue de Surcouf, cadastré IK 11 et 43 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/4/ 83 LE TAILLAN-MEDOC - Ensemble immobilier bâti situé 34 Chemin de Milavy et 101 bis 103 avenue de Germignan, cadastré BB 1 - 2 et 4 - Cession à l' O.P.H. GIRONDE HABITAT - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 86 Participation au Raccordement à l'Egout - Modification du mode de calcul et du mode de recouvrement - Autorisation - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 88 BLANQUEFORT - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Canalisation de rejet de la station de Lille - Convention d'aide - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 89 Marchés Publics - Réalisation d'un sécheur de boues sur la station d'épuration des eaux usées Clos de Hilde- Bègles - Marché 09311 U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NON REGROUPEES

M. FELTESSE

2011/4/ 1 Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement de la place Tourny - des cours de Verdun et Clémenceau - Concours d'Architecture et d'Ingénierie - Autorisation - Désignation du jury - Décision

M. le Président Vincent FELTESSE rapporte cette délibération qui ne pose pas de soucis en elle-même, puisque c'est un engagement qu'ils avaient pris lors de la troisième phase du tramway, de refaire un certain nombre de lieux, notamment la place Tourny. Cependant, il faut désigner les membres du jury pour ce concours d'architecture et d'ingénierie, et à cet effet, les groupes se sont rapprochés et il est proposé la liste suivante :

Comme titulaires : *Mme TOUTON, M DUCHENE, Mme DESSERTINE, M GUICHARD, M ROUYEYRE* et comme suppléants : *M SOUBABERE, M DANJON, M. GUYOMARC'H, M. BOUQUET, M. JL DAVID*

Il enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets, ainsi que sur la liste proposée.

M. JUPPE souhaite insister sur l'importance de cette opération, car la place Tourny est au cœur de la ville de Bordeaux et il voudrait simplement souhaiter qu'on ait des architectes de grand talent, parce que ce n'est pas facile à aménager et à traiter, ce qui demandera un peu d'imagination.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'elle n'est pas facile à traiter, mais ils ont montré, en termes d'espaces publics, qu'il y avait un savoir-faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées

M. BRON

2011/4/ 13 Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Acquisition d'un simulateur de navigation par le Pilotage de la Gironde - Convention d'offre de concours - Autorisation de signer

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que c'est l'occasion de refaire le point sur ce dossier. Il indique que le chantier est reparti et bien reparti.

Il rappelle qu'il y a eu un premier test grandeur nature qui a été extrêmement concluant, et il y avait une demande supplémentaire des pilotes du Port de Bordeaux qui ont été pleinement satisfaits des premiers tests, et qui ont totalement joué le jeu. C'est pour cela qu'est proposée cette contribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON**2011/4/ 15 Franchissement Jean-Jacques Bosc - Bilan de la concertation - Approbation**

M. BRON estime que c'est à juste raison que **M. le Président** a souhaité dégroupier ce dossier, car il permet de démontrer l'importance de la démarche qui a été faite et le grand travail qui a été réalisé pendant près de deux ans. Il souligne qu'on le doit à la mobilisation des services, des ingénieurs communautaires qui étaient omniprésents, et qu'on le doit également à deux de leurs collègues, **Laure CURVALE** qui est toujours présente et qui a toujours, à bon escient, le souci du détail pour le respect des propositions qui ont été faites dans le cadre de cette concertation, mais également à **Nicolas FLORIAN** qui a porté le dossier, jusqu'à encore il y a quelque temps.

Il rappelle qu'au départ, **M. le Président** a voulu cette démarche comme une exigence, il a souhaité également qu'elle soit sincère et également, qu'elle soit novatrice. Il croit que sans emphase, les conclusions amènent à reconnaître que cela a été le cas. Il estime, sans trop forcer le trait que, pour un coup d'essai, ça a été un coup de maître, tant il est vrai que la satisfaction existe de part et d'autre, à la fois du côté de ceux qui ont été consultés, et de ceux qui ont été associés à cette concertation, comme de la Communauté Urbaine également. D'ailleurs, à titre d'anecdote, il précise avoir montré encore hier soir en réunion à leur collègue la Maire de Floirac, une dernière contribution qui était apportée sur le pont habité, mais pour autant, sur la forme, ils avaient une contribution écrite sur plusieurs feuillets qui démontrait un travail sérieux dans toute ses composantes, y compris sur les financements, et qui démontrait que le travail avait été fait sérieusement.

Il indique que cette concertation a commencé il y a près de deux ans, en juin 2009, et que plusieurs réunions ont eu lieu à 7 reprises notamment.

Après avoir donné lecture du rapport de présentation, il tient à relater l'anecdote suivante : Il a présidé la dernière réunion, qu'ils ont commencée à 18 h 00 et terminée à 20 h 15, et on lui a dit : « *Vous avez mené ça de main de maître, mais maintenant, il n'est que 20 h 15, qu'allons-nous faire ?* », ce qui prouve que cela intéresse beaucoup les participants et que cette expérience méritait d'être tentée.

Mme CURVALE souhaite dire quelques mots au titre de sa délégation à la concertation, car c'était, comme vient de le rappeler leur collègue, le premier projet sur lequel ils ont testé un dispositif qui était largement original, sinon innovant, à travers la charte de la concertation.

Elle évoque le rôle des deux garants, sans aucun lien contractuel avec la Communauté Urbaine, et donc dans un rôle parfait d'indépendance. Elle précise que ce comité permanent de la concertation comportait, en plus des services et des élus, à peu près une quinzaine d'associations et différentes personnes qualifiées. Elle voudrait remercier à son tour les services, dont le garant Loïc Blondiaux a souligné la forte implication, ainsi que son collègue **Nicolas FLORIAN** qui a su créer dans le comité permanent de la concertation, un climat de confiance avec la vice-présidence qui était confiée à une associative, Christine Jean, et qui a permis, d'une situation où il n'y avait pas vraiment au départ tant que cela d'implication du milieu associatif, de construire peu à peu le contenu de ce projet tout au long de ces deux ans de concertation.

Elle reprend quelques mots de ce que Loïc Blondiaux a dit, en mars 2011, dans une interview de la revue Territoire de l'association Adels, où il revient sur les points forts de

cette concertation en en soulignant aussi les limites. Elle indique que l'on n'était pas dans un contexte de conflit fort, ce qui a pu permettre de parvenir au consensus qui est aujourd'hui décrit dans le bilan de la concertation et, effectivement, il a souligné qu'ils abordent désormais l'étape la plus décisive qui est de savoir comment ils vont intégrer les préconisations issues de la concertation dans le projet technique, ce qui va permettre de vérifier l'effet réel de la participation sur la décision.

Comme il vient d'être rappelé, ils se sont engagés à prolonger une forme de concertation, jusqu'à la réalisation. Le comité permanent de la concertation ne va plus exister comme tel, mais ils vont mettre en place un groupe qui va continuer à suivre la réalisation de ce projet. Elle souligne qu'il y a des ambitions très fortes qui ont été exprimées, qu'il n'y ait pas un ouvrage traditionnel, un pont habituel en quelque sorte, avec toutes les fonctionnalités requises, mais qu'on aille bien au-delà, et la réunion de clôture de la concertation a notamment montré les ambitions en termes d'architecture et d'invention de nouveaux usages et de nouveaux espaces publics. Elle fait observer qu'on a bien là une valeur ajoutée au projet, qui s'est appuyé sur cette expertise citoyenne et d'usage.

Elle résume que cet exercice de la concertation n'a donc pas simplement eu pour effet de donner plus de légitimité à ce bilan qui est aujourd'hui présenté à notre assemblée, mais il y a bien des propositions qui sont exprimées dans une série de recommandations qui devront se traduire dans la qualité de réalisation de cet ouvrage.

M. FLORIAN remercie les gens « qui l'ont remercié », et indique garder un très bon souvenir de cette phase de concertation. Comme le disait **Laure CURVALE**, ce n'était pas évident au début, et lui le premier ne pensait pas que cela pouvait accoucher de quelque chose de très constructif. Il a appris beaucoup, et a senti une appropriation de tous ceux qui ont participé, que ce soient les associatifs ou les communes avoisinantes concernées, et de tout cela, ressort une ligne force sur laquelle tout le monde se reconnaît, sur quelque chose d'urbain, de fonctionnel. En expliquant, en confondant les points de vue, il relève qu'on arrive à produire une adhésion assez large sur ce projet.

Mme LACUEY estime que le bilan de la concertation sur le franchissement Jean-Jacques Bosc qui leur est présenté aujourd'hui est exemplaire, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, elle fait remarquer que jamais sur notre agglomération, une méthodologie d'une telle importance, d'une telle précision, n'avait été mise en place en amont d'un grand projet structurant, et jamais les associations, les habitants, n'ont été aussi largement associés à la réflexion institutionnelle. Elle souligne que la nomination d'un garant de la concertation, indépendant, a permis au plus grand nombre de s'exprimer le plus librement possible au travers des différents moyens qui leur étaient proposés, à savoir site Internet, ateliers, réunions publiques, expositions, affichage des lettres, rapports, ou des documents techniques.

Étape après étape, les échanges avec les élus ont permis d'affiner et de conforter les propositions, et elle peut témoigner aujourd'hui de la mobilisation sans précédent des associations et citoyens floiracais tout au long de ce processus. Avant même d'évoquer les résultats issus de ce dernier, elle tient donc à remercier tous ceux, élus, fonctionnaires, responsables associatifs et citoyens actifs, qui ont permis par leur engagement de mener à bien cette première phase de la concertation. Sur le fond, il ne faut pas s'étonner à son avis, que l'intensité du débat ait débouché sur des axes de réflexion précis, argumentés et

opérationnels, et l'exemple que leur a donné Jean-Charles BRON sur le pont habité lui paraît révélateur.

Elle ne reviendra pas ici sur les objectifs précisés dans le rapport, et préfère souligner les grands principes sur lesquels ils reposent, et qui ont été développés par les citoyens tout au long de cette concertation.

Elle demande comment ne pas se féliciter de voir mise en avant la priorité aux transports doux et collectifs, la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers, la volonté de mettre en œuvre un schéma directeur des déplacements, la protection de l'environnement, l'aménagement des quais rive droite et rive gauche, ou la qualité architecturale du futur projet, car tous ces éléments démontrent la capacité de leurs concitoyens à développer une vision démocratique et globale au futur de notre agglomération, dès lors qu'on leur donne des moyens pertinents et efficaces de s'exprimer.

Au-delà du processus qui va se poursuivre jusqu'à l'élaboration du projet final, elle pense qu'ils doivent tous se féliciter de l'exemplarité de cette démarche. Elle considère que ce travail va devenir une référence et que demain, aucun projet d'importance sur la Communauté Urbaine ne pourra se passer d'un tel travail. Elle y voit la preuve d'une agglomération responsable, démocratique, qui construit son avenir pour et avec sa population.

M. MAURIN estime qu'après le Pont Bacalan-Bastide en construction, le projet de franchissement JJ Bosc va permettre à notre agglomération de rattraper l'essentiel de son retard en matière de déplacements, propres notamment, ne faisant plus de notre fleuve un handicap infranchissable.

Il souligne que bien entendu, un pont ou tout autre infrastructure urbaine ne peut être une fin en soit, tant les objectifs qu'il porte peuvent être contradictoires. Il en est ainsi de ce franchissement qui donnera à la fois, la priorité aux transports collectifs et aux modes doux, comme pour le pont Bacalan-Bastide, mais en même temps, il accompagnera la mise en œuvre de projets urbains, principalement : « Bordeaux Euratlantique », dont la fonction de quartier d'affaire soulève beaucoup d'inquiétudes quant au devenir social, économique, environnemental de ces quartiers et plus largement de notre agglomération.

C'est à son avis pourquoi la concertation, comme toute action d'échanges et de réflexions, doit pouvoir se mesurer aux contenus partagés par et pour les intérêts et besoins des populations concernées.

Ceci dit, il tient quand même à faire remarquer combien, quand elle le veut, la CUB est capable de donner une légitimité démocratique, pour une concertation tant en matière de durée (2ans), qu'en moyens attribués.

Il demande à M. le Président s'il ne pense pas que ce qui est possible, nécessaire, pour un pont doit l'être, du moins, tout autant, pour un projet urbain embrassant l'ensemble de notre agglomération pour son devenir d'ici 2030.

M. RESPAUD souhaite faire deux remarques, la première rejoignant ce qui a été dit par Mme LACUEY sur la forme, et il croit que c'est tout à l'honneur de M. le Président. Cela concerne l'exemplarité de la concertation qui a été mise en œuvre depuis février 2009 par la Communauté Urbaine de Bordeaux, et qui contraste étrangement à son avis, avec la caricature de concertation qui avait été mise en œuvre pour le pont Bacalan/Bastide. Il

indique qu'ils ont pu apprécier cette exemplarité le 6 janvier 2011 à la salle Son Tay, au cours de laquelle les recommandations issues des ateliers publics ont été présentées au maître d'ouvrage et aux élus par les participants, et notamment par les associations de Bordeaux, de Bègles et de Floirac qui y ont participé activement. Il n'a pas rencontré une seule association ou un seul participant à la concertation qui ait été mécontent du déroulement de la procédure, au contraire, et c'est si exemplaire que de nombreuses associations du sud de Bordeaux, mais également de Bègles et de Floirac, lui ont fait part de leur souhait d'être présentes dans la seconde phase de la concertation.

Sa seconde remarque, qui porte plus sur le fond, est relative à l'unanimité de l'ensemble des participants pour que le pont J.J Bosc ne soit pas le recours éventuel pour décharger, en tout ou partie, le trafic du pont François Mitterrand. Il se souvient de la même critique qui avait été faite pour le pont Bacalan/Bastide, et on n'est pas toujours rassuré, mais cela a été un peu amélioré. Il insiste sur le fait que cela ne doit pas être, en cas de problèmes sur le pont François Mitterrand, où il y a de plus en plus de ralentissements, la solution de remplacement pour les poids lourds ou pour les véhicules, d'où le débat important qu'il y a eu dans ces échanges sur le trafic des poids lourds, pour le limiter ou pour le contraindre. Il rappelle qu'il y a des entreprises qui sont sur place sur le sud de Bordeaux, avec le MIN, des négoce de gros, de matériaux de construction, des entreprises de transport, et il croit qu'il faut absolument limiter au maximum le passage des poids lourds sur ce pont. Il indique qu'une première conclusion qui ressort, c'est qu'il faut que ce soit un pont uniquement urbain, sans qu'il y ait un écart possible.

A partir de là, il précise avoir la chance, en tant qu'élu au Conseil Général, d'avoir sur son canton quatre ponts, dont trois ponts urbains, à savoir le pont St Jean dont tout le monde s'accorde à dire qu'il doit être revu pour impliquer plus de passage, notamment des modes de déplacements doux et une décision a déjà été prise à cet effet, puis la passerelle Eiffel qui fait partie, pour toujours, du paysage et qui ne peut répondre qu'à des déplacements doux, et il y a le pont Jean-Jacques Bosc. Il pense que la difficulté de l'exercice qu'ils vont avoir maintenant, sera de voir les fonctionnalités propres à ce pont, mais dans le cadre de fonctionnalités globales de l'ensemble des ponts et des jonctions entre ces ponts. Un aspect qui lui paraît très positif dans la concertation qui a eu lieu, est le souhait largement exprimé que le pont soit conçu comme un tablier unique et large pour être modulable, et permettre une évolution des espaces consacrés aux modes alternatifs à la voiture. Il croit que cela va être essentiel dans cette démarche, parce que la réflexion va porter sur ce pont, mais également sur sa complémentarité nécessaire.

Il conclut en tenant à remercier pour l'exemple de concertation qui s'est déroulé à cette occasion.

M. ROSSIGNOL indique que le Maire de Bègles et les élus béglais sont également très satisfaits de cette concertation et de la délibération qui leur est proposée aujourd'hui. Ils estiment qu'ils vont avoir un pont beau, modulable, un pont du 21ème siècle, où l'on pourra circuler en modes doux, en transports en commun, en covoiturage ou en auto-partage, mais également où l'on pourra flâner, peut-être même y habiter, ou en tous cas y rester quelque temps.

Il souligne que cette concertation a été très suivie du côté béglais, par des associations d'habitants très actives, et des habitants du quartier du Prêche, du quartier de Sembat, du conseil d'arrondissements nord-est ont pu également tisser des liens avec des associations

et des habitants bordelais et floiracais. Cela a été extrêmement enrichissant à son avis, et cette concertation a permis de faire évoluer le projet d'un pont qui avait une finalité essentiellement de déplacements, à un pont qui relie deux rives et qui fait du projet urbain en tenant compte des populations traversées, des activités économiques présentes et à venir, et également en tenant compte de la biodiversité sur les berges, c'est-à-dire qu'il est prévu d'augmenter et de valoriser la biodiversité actuelle, d'augmenter les aménités des populations.

Par ailleurs, il souligne qu'il est prévu d'étudier finement les répercussions qui pourraient être négatives pour les populations traversées, à savoir la circulation automobile, les émissions de gaz à effet de serre, et les bruits qui y sont associés. Il indique que la CUB s'est engagée à ce que des mesures très fines soient réalisées avant et après, pour que la situation des habitants ne soit pas dégradée. Il insiste sur le fait qu'ils y sont attachés et qu'ils vont y être très vigilants.

Il rejoint également l'intervention de Jacques RESPAUD pour dire que le pont St Jean est un peu sous-utilisé, les têtes de pont étant peu lisibles rive gauche comme rive droite, et il juge qu'il serait intéressant, maintenant qu'ils ont un beau projet sur J.J Bosc, de pouvoir le lier plus finement avec St Jean pour voir comment on pourrait articuler ces deux franchissements.

Et enfin, il ajoute que grâce à J.J Bosc, ils pourront boucler les boulevards avec des transports en commun, et les Verts sont donc heureux de pouvoir voter cette délibération.

M. DUCHENE rappelle à leur collègue M. RESPAUD qu'une large concertation avait été organisée sur le pont Bacalan/Bastide, qu'elle avait eu lieu à partir des années 2000, et il se souvient de grandes structures de toile qui avaient été installées sur les quais, ainsi que de Pierre HURMIC, de Gilles SAVARY et de M. RESPAUD lui-même qui avaient participé à la concertation. Il insiste sur le fait que le Maire de Bordeaux avait voulu une concertation la plus large possible, et elle était extrêmement intéressante, car chaque sensibilité avait pu s'exprimer, et ensuite, une décision avait été prise. Il précise que ce n'est pas une manière de dévaloriser cette concertation telle que l'on vient de la vivre, car elle est de très grande qualité, mais il reconnaît qu'elle a été moins conflictuelle, peut-être parce que la réalisation du pont Bacalan/Bastide a permis d'ouvrir ce débat sur la nécessité de réaliser des franchissements et que, d'une certaine manière, il a permis à un certain nombre de leurs concitoyens de participer de manière plus favorable à la nécessité de ces franchissements.

M. JUPPE remercie M. DUCHENE pour ce rappel historique, car quand on écoute M. RESPAUD, tout a commencé en 2008, ce qui fait un peu sourire. Mais au-delà de la polémique qui ne l'intéresse pas, il voudrait seulement se réjouir de voir que ce qu'ils ont lancé dans les années 95, 96, 97, au moment où ils ont conçu le tramway, à savoir le plan des déplacements de l'agglomération, c'est-à-dire le bouclage des boulevards par deux ouvrages d'art importants, les ponts Bacalan/Bastide et J.J Bosc qui se répondent dans cette perspective d'aménagement de la circulation et de la mobilité dans notre agglomération, voit ainsi le jour. C'est donc le développement d'un projet qu'ils ont porté en commun, les uns et les autres, et il estime un peu dommage que, pour des raisons un peu dépassées, les élections cantonales étant terminées, on ressuscite des polémiques dont il ne veut pas dire à quel niveau elles se situent.

M. BRON indique qu'en ce qui concerne l'intervention de Jacques RESPAUD, la réponse a été faite et c'est heureux. Il voudrait donc simplement conclure sur son intervention, puisqu'il a abordé de façon assez longue le problème de la circulation des poids lourds, et lui dire, comme on le verra dans les prochains dossiers, que c'est une préoccupation qui est moins liée à la construction du pont qu'à un problème de réglementation. Il voudrait mettre l'accent sur le fait qu'on ne construit pas un pont pour quelques années, mais pour des décennies, voire davantage, et il tient à le rendre attentif à cela.

M. RESPAUD précise que s'il n'y en avait eu qu'un qui aurait dit qu'il faut rétablir la vérité historique, il n'aurait rien dit, mais que quand il y en a trois, il commence à devenir important de rétablir l'histoire, parce que beaucoup perdent la mémoire de temps en temps.

Il reconnaît qu'il y a eu une concertation entre le pont des Quinconces et le pont du Médoc, avec des débats animés par Sud-Ouest, etc., auxquels il a participé et auxquels ses collègues ont participé, c'est entendu, sauf que ce débat a été arrêté, et qu'une décision a été prise en Conseil Municipal qui n'allait pas dans le sens, ni de l'un ni de l'autre, (Quinconces ou Médoc), mais dans le choix de Bacalan/Bastide qui n'était pas soumis à la concertation à l'époque. S'il faut rétablir la vérité historique, il invite à la rétablir en entier, car il y a eu une concertation entre deux ponts, celui du Médoc et celui des Quinconces et ils ont choisi le troisième pont qui n'avait pas été soumis à la concertation.

M. JUPPE estime tout ceci totalement ridicule, car il est bien évident que le débat sur le pont de Quinconces, le pont du Médoc, et le pont Bacalan/Bastide ne fait qu'un. On peut ressortir les archives, mais il répète ne pas vouloir s'engager dans ce genre de polémique ridicule. Il rappelle qu'il y a eu une concertation très approfondie sur les premières lignes de tramway, des heures et des heures de forum des associations piloté par Alain CAZABONNE, ainsi que des concertations très approfondies sur le pont Bacalan/Bastide et les projets qui l'ont précédé. Il ajoute que la preuve que cela a été tellement approfondi, est qu'on a changé trois fois de site, ce qui prouve bien qu'on a tenu compte des avis des uns et des autres. Il souligne qu'in fine, les recours formés contre la concertation ont été déboutés, et que les choses ont été approuvées. Et puis, ce qui le rassure surtout, indique-t-il, c'est que le pont Bacalan/Bastide est en train de se faire, et que tous les « trucs » que soulève M. RESPAUD, n'ont pas beaucoup d'importance.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne le fait que cela fera un franchissement supplémentaire à Bordeaux et que, durant la décennie 2010-2020, Bordeaux se dotera de deux franchissements supplémentaires, avec le pont Bacalan/Bastide qui sera livré à la fin de l'année 2012 et J.J Bosc, en 2016-2017. Il estime qu'il s'agit de quelque chose d'extrêmement important notamment en termes de symbole parce que, malgré tout, dans notre agglomération ou métropole, la césure rive droite/rive gauche, même si elle est moins présente qu'il y a quelques années grâce au tramway notamment, continue à être présente. Symboliquement, il considère que c'était une des premières annonces qu'il a pu faire en arrivant comme Président de la Communauté Urbaine, que de concrétiser et d'enclencher la concertation sur le franchissement J.J Bosc.

Il tient à dire que cette concertation s'inscrit dans une vision globale et complémentaire où, d'une certaine manière, avec ce franchissement J.J Bosc, on fait la transition entre le projet urbain qui a été pensé et adopté en 95-96-97, et qui, avec ce franchissement, sera totalement achevé, et la nouvelle projection que l'on fait, pour l'avenir de notre métropole, qui est dans une dynamique extrêmement intéressante. Et ce n'est pas par hasard, insiste-t-

il, que, dans ce Conseil de Communauté, ils ont ce bilan de concertation, et la délibération sur le SDODM, où on parlera aussi du bouclage en termes de transports collectifs internes à l'agglomération rive gauche/rive droite, ainsi qu'une délibération sur la navette fluviale, parce qu'il y a cette idée que l'on continue à avoir que les transports collectifs sont un moyen de faire une métropole assez extraordinaire, aussi bien en termes symboliques que fonctionnels.

Enfin, il indique qu'on a souhaité aller plus loin en termes de modalités de participation et de concertation, en sachant que c'est une science où les choses ne sont pas encore stabilisées. Il voudrait remercier les deux élus qui se sont le plus mobilisés là-dessus, Laure CURVALE et Nicolas FLORIAN, le flambeau ayant été repris par Jean-Charles BRON avec le changement de délégation, ainsi que les trois Maires qui ont toujours été très présents à toutes les réunions de concertation, les services de la Communauté Urbaine qui ont totalement joué le jeu, sachant que dans la culture des ingénieurs parfois, il peut y avoir une crainte sur la participation. Il fait observer que cela n'a pas du tout été le cas, bien au contraire. Il souhaite remercier aussi le Conseil de Développement Durable qui les a accompagnés dans ces modalités de concertation sur la nouvelle charte qui a été mise en place sur la participation, avec l'idée d'avoir un garant extérieur qui permet d'être une sorte d'autorité globale participative.

Tout cela fait que c'est de bon augure, et tout cela fait aussi que cela leur donne encore plus d'obligations pour la suite en termes de participation, concertation avec la population, pour cette opération, mais également sur d'autres opérations structurantes, et il fait remarquer que l'on est sur une progression constante en la matière, dans un domaine qui n'est pas encore stabilisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2011/4/ 16 Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation de la manifestation Carnaval des 2 rives - Du 21 février au 6 mars 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Mme MELLIER relève que leur sont présentées ces deux délibérations, qui avaient été retirées lors du précédent Conseil en argumentant qu'aujourd'hui, elles ont l'accord du Bureau. Elle souligne que non seulement cela ne les rend pas légales, mais pire, cela anticipe, dans la précipitation, sur des décisions que ce Conseil aura à prendre le 8 juillet, quant à une éventuelle extension des compétences de la CUB.

Elle estime qu'ils ne sont vraiment pas dans un bon fonctionnement démocratique en ne laissant pas le temps et la liberté de sa décision à cette assemblée souveraine, la question de la compétence culturelle, puisque c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui, méritant un autre débat que celui, à la sauvette, sur le financement de deux nouvelles manifestations culturelles.

Elle indique que ce sont là les raisons de la non participation des élus Communistes et apparentés au vote sur ces deux délibérations.

M. HURMIC indique que les élus Europe Ecologie-les Verts sont un peu ennuyés parce qu'ils sont tout à fait favorables au financement de ces opérations qui vont dans un sens d'intérêt communautaire, mais cela étant, ils considèrent que les raisons pour lesquelles elles n'étaient pas opportunes lors du dernier Conseil de Communauté sont toujours réunies aujourd'hui. Il ne voit pas en quoi elles sont aujourd'hui plus légitimes au motif que le Bureau aurait commencé à s'intéresser au règlement d'intervention dans le domaine culturel.

A son avis, tant qu'ils n'auront pas eu un vrai débat en Conseil de Communauté Urbaine, et non pas dans le cadre exclusif du Bureau, ils n'auront pas une position sûre en ce qui concerne le financement de telles opérations. Ils réclament ce débat depuis longtemps et ils considèrent que depuis le dernier Conseil de Communauté Urbaine, la situation n'a pas évolué, tant sur le plan politique que sur le plan juridique. Il répète qu'ils sont favorables à ce financement, mais regrettent, une fois de plus, que la Communauté Urbaine ne s'engage pas d'une façon plus franche et plus démocratique vers une extension des compétences dans le domaine culturel qui leur permettra de financer, en toute transparence et sans braconner en dehors de nos compétences, ce type de manifestation.

Mme CARTRON insiste, en ce qui concerne le fonctionnement démocratique, sur le fait que ces délibérations avaient été vues lors de la Commission Nouvelle Gouvernance à laquelle **M. HURMIC** participe, et il n'y avait pas eu d'objection. Elle pense qu'on peut toujours vouloir le mieux, c'est-à-dire que tout ceci s'inscrive dans la large réflexion de la compétence culturelle, et d'ailleurs ils ont ouvert et engagé cette discussion comme on sait, mais elle demande un peu de temps pour que des positions arrivent à s'affiner et qu'ils se retrouvent sur un objectif partagé. Elle précise qu'entre temps, ils ont pensé qu'il eût été dommage de pénaliser des manifestations qui sont dans l'esprit, qui sont véritablement intercommunales, et donc, de leur faire subir une année blanche parce qu'il leur faut un peu plus de temps pour réfléchir. Elle souligne que la raison en est celle-ci.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite dire quelques mots de cadrage qui vont sûrement faire réagir.

Sur ces 2 délibérations et sur la question des compétences de la CUB, il rappelle que durant la mandature précédente, il y a eu une première Commission présidée par **Michel SAINTE-MARIE** qui a abouti à un certain nombre d'évolutions importantes, mais pas excessives, et que, suite à cette Commission, un certain nombre de sujets avaient été volontairement laissés en suspens pour la prochaine mandature qui est l'actuelle.

Depuis cette mandature, on a souhaité faire évoluer les choses au niveau de la Communauté Urbaine de deux manières qu'il avait évoquées lors de ses deux discours inauguraux, qui sont à la fois plus de proximité auprès des communes, et en même temps, plus de cohérence par la stratégie métropolitaine, quitte à aller parfois sur des domaines qui ne sont pas forcément au cœur de leurs compétences actuelles, mais qui leur paraissent importants au moment où il y a une dynamique très forte de la métropole.

Il indique que toutes ces réflexions sont faites volontairement au sein du même comité stratégique qui est présidé par **Françoise CARTRON**, qui a travaillé sur les contrats de co-développement, sur la conduite du changement, et qui travaille aujourd'hui sur l'évolution des compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en sachant qu'il existe aujourd'hui un constat simple qui est que la Communauté Urbaine de Bordeaux est une des

Communautés Urbaines qui a le moins de compétences par rapport à l'ensemble des autres, dans un contexte qui n'est pas facile. On sait bien que les contraintes financières sont plus importantes, et à son avis, on est toujours un peu réservé à l'idée d'élargir le périmètre des compétences. Cependant, il fait remarquer que Conseil après Conseil, discussions après discussions, on se rend compte que cette problématique des compétences est présente, parfois sur la culture, parfois sur le chauffage urbain, parfois sur les aires de grand passage, parfois sur le numérique. Finalement, sur plein de choses il fait observer tout le travail qu'ils ont enclenché il y a quelques temps, qui consiste à re-balayer l'ensemble des choses pour voir s'il faut que l'on fasse évoluer la Communauté Urbaine au niveau de ses compétences, sans aller forcément vers une métropole. A titre personnel, il ne voit pas tellement l'intérêt que l'on aurait à passer dans une métropole, mais c'est un débat qu'ils auront dans quelques mois. Ce travail est enclenché depuis quelques mois et il souhaite qu'il soit global, c'est-à-dire que l'on n'aille pas bout de compétence par bout de compétence, mais que ce soit cohérent avec ce qu'on élabore sur la stratégie métropolitaine de la CUB. Globalement, il pense qu'il leur faut se fixer une feuille de route commune sur les 10 ou 20 années qui viennent, et qu'en face de cela, on ait les moyens.

Il rappelle qu'ils se sont donné une échéance ambitieuse qui est le Conseil du mois de juillet pour avoir une délibération cadre sur l'évolution des compétences, et il insiste sur le fait qu'il s'agira d'une délibération cadre, car dès que l'on rentre dans le détail de chacune des compétences, on se rend compte que cela devient vite extrêmement complexe.

Par rapport à ces domaines, dont il souligne qu'aucun n'est exclu, pas plus les espaces naturels, que la culture, que les gens de voyage, il y en a un qui a toujours une sensibilité plus particulière parce qu'on est en France, c'est celui de la culture. C'est un débat récurrent qu'ils ont entre eux de savoir s'il faut prendre ou non la compétence de la culture, et à titre personnel, il ne pense pas que prendre une compétence pleine et entière ait du sens. Il indique que de toute façon, ils n'en ont pas les moyens, et de plus, cela va à l'encontre de la volonté de la plupart des communes. Mais, en même temps, il constate que sur un certain nombre de choses, d'ores et déjà, on le fait un peu et Pierre HURMIC fait toujours allusion à cette expression du braconnage.

Sur la culture, à titre personnel, en sachant que la Commission a fait évoluer un certain nombre de choses qui n'ont pas été finalisées, il considère qu'il ne faut pas que la CUB aille sur une compétence pleine et entière, mais qu'elle intègre aussi cette réflexion, parce qu'il ne voit pas comment il faut avoir une dynamique métropolitaine sans qu'à un moment ou à un autre, l'image de la culture soit là. Il fait observer que cela a été le cas pour Barcelone, pour Lille, pour Liverpool, et on voit bien qu'il y a une articulation un peu fine.

Il estime que l'on peut rentrer dans la culture de 3 manières, peut-être 4.

La première manière, est à son avis, sur les manifestations et sur leur rayonnement, et cela va faire plus d'une dizaine d'années que la CUB participe à un certain nombre de manifestations, en a rajouté récemment certaines comme Evento, le Salon du Livre de Poche à Gradignan et d'autres, sans qu'on n'ait jamais de remarques du contrôle de légalité. Cela arrivera peut-être un jour, mais pour l'instant, il note que l'on n'a pas eu de remarques, et il leur a paru sain de définir des critères précis pour ces manifestations, cela a été discuté en comité stratégique à plusieurs reprises, cela a été évoqué en Commission, en Bureau et, compte tenu de l'urgence, on s'est demandé pourquoi ne pas faire maintenant un geste pour ces deux manifestations.

Son deuxième point, c'est l'idée d'aller un peu plus loin dans la notion du 1% culture. Il rappelle que la CUB l'a fait pour la première fois avec le tramway, et on va le faire pour la seconde phase. Il signale à cet effet qu'il va réunir dans quelques jours le comité de la commande artistique. Il demande si sur toutes les opérations d'aménagement, cela ne vaudrait pas le coup d'intégrer cette question culturelle et artistique. Ils ont délibéré sur le franchissement J.J Bosc, et il ne serait pas du tout absurde à son sens, de se dire, à un moment ou à un autre, qu'il faut que l'art, qui est aussi un liant, comme la culture, s'empare de ce qui est en train de bouger sur le territoire.

Il précise que sa troisième idée qui est plus sensible, qui n'est pas encore stabilisée, consiste à se dire qu'on ne prend pas la compétence pleine et entière, car il n'est pas question d'avoir une hiérarchie sur la culture sur les communes, ce qui serait absurde, mais il n'empêche qu'il serait bien qu'il y ait un lieu d'échanges sur ce qui se passe en matière culturelle au niveau de la Communauté Urbaine, parce qu'on voit bien que l'on est un peu, dans la réalité, une zone non traitée parce qu'on a une unité politique assez forte malgré tout. Il ajoute que ce qui est fait en milieu rural, ce qui est fait dans d'autres départements, n'existe pas au niveau de l'agglomération bordelaise. Cela porte donc sur tout ce travail de mise en réseau, et parfois d'aide à l'ingénierie, comme on a commencé à le faire sur le portail des médiathèques, par une première réunion des adjoints à la culture, mais on voit bien que cela peut très vite empiéter sur les compétences municipales. C'est donc un point qui n'est pas encore stabilisé, mais il pense que c'est une direction dans laquelle il faut aller.

Le quatrième point qui est pour lui un vrai sujet d'interrogation, est de savoir si, sur le territoire communautaire, on considère qu'il y a certains lieux qui doivent bénéficier d'une intervention encore supérieure de la Communauté Urbaine, et il cite le cas de Lille avec le principe des Maisons Folies. Il pense qu'il faut se demander si, à l'échéance, il ne faudrait pas qu'il y ait 3, 4 ou 5 lieux emblématiques à l'échelle de la Communauté Urbaine. Il ajoute qu'on les voit bien surgir là où il peut y avoir de grosses opérations d'aménagement, et on a parlé du quartier d'Euratlantique, de rive droite, de plaine rive droite, mais tout de suite, on voit aussi la difficulté, qui est de savoir pourquoi est-ce qu'on ferait plus dans certains endroits, alors que d'autres communes n'ont pas les moyens, ou que d'autres structures culturelles sont fragilisées. Il indique qu'on voit les articles à répétition sur le TNT, et il y aurait un paradoxe à dire qu'on va davantage sur un nouveau projet et qu'on laisse périliter des structures.

C'est un débat qui n'est pas du tout tranché dans sa tête, mais en même temps, il estime qu'il faudrait que l'on ait des vitrines pour l'ensemble de l'agglomération.

Il résume que c'est l'état de ses réflexions personnelles, à savoir qu'en 1, on clarifie sur les manifestations, en 2, on va plus loin sur le principe du 1% culture, en 3, on travaille sur les mises en réseaux, en 4, on réfléchit à des lieux métropolitains et en 5, on a cette sensibilité sur d'autres choses, parce qu'on voit bien que les frontières sont parfois poreuses dans le domaine de l'économie créative. Ils ont eu un débat sur une salle rive droite, et on voit bien à son avis, qu'on est à la limite de l'économie créative et de la culture.

C'est pour cela qu'il a pris la décision de proposer ces deux subventions qui sont assez consensuelles, et il trouvait honnêtement dommage que le carnaval des deux rives et que la manifestation IDDAC ne soit pas plus aidés.

Il pense que ses propos vont susciter des réactions.

M. JUPPE voudrait livrer l'état de ses propres réflexions. Il croit que ce débat n'est pas neutre ni mineur car en réalité, il pose la question de savoir quelle est la conception qu'ils se font de l'agglomération ou de la Communauté Urbaine. C'est une question de fond qui engage cette conception même, et il pense qu'il y a devant eux une alternative assez claire.

Il demande si l'on va vers une métropole qui, petit à petit, acquiert la quasi-totalité des compétences communales, et donc vers une organisation dans laquelle les communes ressembleraient aux arrondissements parisiens, marseillais ou lyonnais, ce qui est une première option, et c'est la métropolisation. Il a déjà eu l'occasion de dire ici que, philosophiquement, il n'y était pas hostile. Ou est-ce que, comme deuxième option, ils restent dans un concept d'établissement public qui exerce ses compétences propres, mais dans le respect de l'identité et de la capacité d'initiative des communes ?

Quelles que soient ses préférences personnelles, il pense qu'ils sont dans ce deuxième schéma, et il n'y a pas aujourd'hui dans cette agglomération, un accord pour aller vers une métropolisation et une transformation des communes en arrondissements.

Il est sur le scénario n°2, et dans cet esprit là, il n'est pas favorable au transfert de la compétence culturelle des communes à la Communauté Urbaine, et en tout cas, pas de la Ville de Bordeaux, pour des raisons historiques, de taille, et de rayonnement. Il souligne que la compétence culturelle est au cœur de l'identité bordelaise, cela fait partie de l'image même de la Ville et de son action, ne serait-ce que par le poids budgétaire que cela représente dans la totalité de ses finances. Pour eux, c'est une priorité absolue, car il y a une sorte d'incarnation de la culture dans le projet bordelais. Donc, s'ils abandonnent cela, d'une certaine manière, il considère qu'ils abandonnent un peu leur personnalité et leur raison d'être.

A partir de là, il n'est pas favorable au transfert de la compétence. Si certaines communes n'ont pas les moyens de développer leur propre compétence culturelle, ou considèrent que ceci doit se passer davantage au niveau communautaire, il rappelle qu'il y a des procédures qui leur permettent de déléguer la compétence culturelle à la Communauté Urbaine, plutôt que d'agir dans l'autre sens où la Communauté Urbaine s'emparerait de la totalité de la compétence.

Il souligne qu'il s'agit là de son avis, sur le plan de la philosophie générale au jour d'aujourd'hui, tant que les textes sont ce qu'ils sont, et que les rapports au sein de la Communauté Urbaine sont ce qu'ils sont.

Il souhaite faire partager les conclusions qu'il tire sur les différents chapitres qui ont été évoqués par M. le Président Vincent FELTESSE, et dire qu'en ce qui concerne les subventions à des manifestations, c'est une pratique qui est ancienne et rien ne s'oppose à ce que la Communauté Urbaine, par solidarité avec la commune, vienne en soutien d'initiatives qui restent communales. On discute beaucoup de savoir quels sont les critères que l'on peut retenir, et il rappelle que jusqu'à présent, ils ont retenu celui du développement économique, mais il pense qu'on pourrait en rajouter d'autres. C'est la réflexion qui est actuellement en cours, avec le lien social, l'aménagement, les équilibres du territoire, mais rien n'interdit, lui semble-t-il, et il observe qu'ils n'ont jamais été censurés jusqu'à présent, qu'au titre de ces différents critères, la Communauté Urbaine dise qu'il y a, dans les communes, des manifestations qui sont d'initiative communale, mais qui les intéressent parce qu'elles ont un rayonnement communautaire et qu'ils subventionnent. De ce point de

vue, il estime qu'ils ont raison aujourd'hui de délibérer sur les deux demandes de subvention qui sont inscrites à l'ordre du jour et que, pour sa part, il votera.

Sur le second chapitre, relatif au 1% culturel, cela ne lui pose aucun problème, et il ne voit pas en quoi ils pourraient faire objection à ce que, dans le cadre de ces grandes opérations, la CUB fasse appliquer cette règle. Il rappelle que pour la construction des trois premières lignes du tramway, ils ont fait le lion bleu de Veilhan qui, petit à petit, est entré dans les mœurs, et la Maison Kobakov qui l'est rentrée un peu moins, mais qui découle du choix d'un comité présidé par une personnalité incontestable en matière d'art contemporain, Alfred Pacquement, Directeur du Musée d'Art Moderne du Centre Pompidou. Il répète que cela ne pose donc pas de problème.

Troisièmement, sur un lieu d'échanges, il considère qu'il est toujours bon d'échanger et il n'est pas hostile à ce que les adjoints à la culture des différentes communes puissent se rencontrer pour échanger leurs projets, et voir comment on peut mettre un peu plus de cohérence entre ces projets, à condition que ce ne soit pas un comité de pilotage qui prenne des décisions qui viendraient s'imposer ensuite aux différentes communes participantes. Ce n'est pas l'intention, d'après ce qu'il a pu comprendre, mais il pense qu'il faudrait que ce soit tout à fait clair.

Et puis, il reste les deux derniers points qui, eux, lui posent problème, parce qu'il estime qu'on est manifestement sur la voie de l'acquisition de la compétence culturelle par la Communauté Urbaine, par la prise en charge de lieux culturels communautaires et de statut communautaire. Il veut bien que l'on prenne le Rocher Palmer, mais il n'y a pas de raison pour que, dans ces conditions là, la Communauté Urbaine ne prenne pas l'Opéra de Bordeaux, ce qui serait tout à fait logique à son avis, comme c'est le cas dans d'autres Communautés urbaines. Ce serait même une priorité, lui semble-t-il. Il a déjà dit que si Bordeaux n'a plus sa compétence culturelle et n'a plus son Opéra, ce n'est plus Bordeaux. Il souligne ne pas être demandeur, mais si on le fait sur d'autres, il finira peut-être par être demandeur, à ce moment là, que l'on prenne aussi l'Opéra.

Concernant l'organisation d'un événement culturel de portée communautaire, il ne peut pas y être hostile, a priori, à condition que ce soit fait en étroite coordination avec les communes. Il signale qu'on ne va pas faire un super Evento communautaire, s'il y a un Evento bordelais, ou un super Festival du Film communautaire s'il y a celui du Film de Pessac. Il pense que cela demandera quand même une articulation assez étroite.

Il se dit prêt à discuter, à réfléchir, car on a toujours intérêt à confronter ses points de vue. Il souhaitait dire aussi quel est l'état de sa propre réflexion qui n'est pas une réflexion tout à fait personnelle, mais qui est celle de l'équipe municipale de Bordeaux.

M. CHAUSSET précise s'exprimer plutôt en son nom personnel, puisqu'il y a des débats qui doivent avoir lieu au sein des groupes. En tant qu'élu mérignacais, la culture mérignacaise et le sport mérignacais sont des choses qui l'intéressent également, et il croit qu'il y a un fait culturel intercommunautaire, communautaire, ou inter-villes, dans cette agglomération, qu'on ne peut pas nier.

A partir de là, il pense que le fait communal existe et continuera à exister au sein de cette Communauté Urbaine, surtout que la structure de l'agglomération et le poids de la ville de Bordeaux qui représente 35% ou 40%, est différent de Montpellier ou d'autres villes. Cela

risque donc de mettre du temps à évoluer et il considère que les communes continueront à exister. Pour autant, il lui semble important de faire évoluer la Communauté Urbaine dans ses compétences.

Les villes doivent et peuvent garder leurs compétences culturelle et sportive, mais en même temps, la CUB doit pouvoir, à son sens, intervenir dans le cadre d'une action culturelle et sportive à dimension communautaire d'intérêt d'agglomération. Cela ne lui semble pas incompatible, et il pense qu'il ne faut pas agiter le chiffon rouge du transfert de la compétence culture parce que, évidemment, cela braque tout le monde, et qu'à partir de là, le débat s'arrête, tandis que l'on doit pouvoir faire vivre les deux, c'est-à-dire la culture des villes, l'esprit culturel et sportif qu'elles souhaitent mettre en œuvre et, en même temps, faire en sorte que, dans cette agglomération, la Communauté Urbaine ait un certain nombre d'événements et de constructions comme ces dernières années, notamment par le tramway, qui font que le sentiment d'agglomération et le fait communautaire sont beaucoup plus importants, et sont une vraie réalité. Il ne voit pas comment, aujourd'hui, la Communauté Urbaine pourrait être absente de ces deux phénomènes là que sont la culture et le sport, et on le voit bien au fur et à mesure des Conseils.

Il insiste sur le sport parce qu'il pense que ce qui manque à leur réflexion, c'est la dimension sportive. Il considère que la culture et le sport doivent être menés de front, et que l'on doit avoir une même réflexion sur ces deux éléments. Par ailleurs, il estime qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement à ce qu'il appelle l'événement ou l'effet vitrine, mais qu'il faut essayer de s'emparer d'actions sur le fond. Il n'est pas du tout contre le fait que la Communauté Urbaine puisse intervenir sur certains lieux qui sont labellisés au titre du fonctionnement, à hauteur de 30 ou 40 000 €, de façon indistincte, sur un certain nombre d'associations ou de sites, pour les aider et pour faire en sorte que l'on ait une action à long terme. Il pense qu'il faut sortir de l'effet vitrine, sans pour autant préjuger de l'action des Villes ou d'associations. C'est à son avis, une réflexion qui doit être poussée.

Il revient sur le sport pour souligner qu'on intervient sur l'Aréna, qu'on va intervenir sur le Grand Stade et, en même temps, on voit bien qu'il y a un certain nombre de déficits et de manques en matière d'équipements sportifs. Il ne comprendrait pas comment, d'un côté, on va injecter plusieurs millions d'Euro sur un équipement sportif comme le Grand Stade, et que l'on soit complètement absent sur un certain nombre de sports qui sont en manque d'équipements. Il invite à voir ce qui se passe sur un certain nombre de villes en France où il y a des équipes qui sont présentes dans un certain nombre de domaines, et sur lesquels, que ce soit en sports individuels ou collectifs, ils sont plutôt absents.

Il considère qu'il faut poursuivre cette réflexion et il indique à M. le Président qu'il peut compter sur les Verts pour l'accompagner et essayer de faire bouger les lignes.

M. GUICHARD précise que quand il est dans ce type de débat, il voudrait bien savoir ce que les uns et les autres veulent faire, parce qu'il y a le dit et il y a le non dit. Il observe qu'il y a ceux qui sont directs et qui disent « compétence culturelle », c'est le dit, et il pense que M. le Président, dans l'étape de réflexion où ils se situe, est dans le direct, et Alain JUPPE aussi. Il insiste sur le fait que dans ce direct là, il peut s'inscrire personnellement. Il souligne que jusqu'à maintenant, y a eu un consensus sur beaucoup de délibérations, même là où il n'était pas forcé qu'il y ait consensus.

Il déclare que les élus Communistes et apparentés sont d'accord pour avoir cette réflexion globale, seulement, celle-ci va voir lieu le 8 juillet, date à laquelle ils auront aussi Bordeaux 2030, et il pense que ce n'est pas un hasard. Il demande à M. le Président jusqu'où on veut aller dans le cadre d'un Bordeaux 2030 et dans le cadre de compétences qui s'accorderont avec Bordeaux 2030, avec un débat citoyen réduit, non pas à sa plus simple expression, parce que des efforts sont faits, mais réduit quand même vis-à-vis de l'enjeu. Il estime que le débat sur les compétences, vu la tournure qu'il prend, est resté plus particulièrement interne à la Communauté Urbaine de Bordeaux, et il demande à ce qu'il soit largement citoyen. C'est là où le 8 juillet lui pose problème, parce qu'il ne sait pas exactement vers quoi on va, et suivant ce vers quoi on va, on ne se donne pas le temps, les moyens de la réflexion, et surtout, de l'association, après ce large consensus sur le pont J.J Bosc et sur sa concertation. Il constate qu'on va être formidable sur un pont, et que sur la mise en œuvre de l'essence même de la démarche collective des 27 communes, on va réduire les choses à leur plus simple expression, et chacun va essayer de tirer la « tambouille » pour lui-même.

Il pense que l'on comprend sa gêne particulière dans ce débat. Il comprend tout à fait que les choses ne puissent pas rester en l'état, et il y met dedans la réforme territoriale. Le Préfet y joue, l'Etat également, et lorsque l'on met tout cela dans le shaker, qu'on le remue, il demande ce que cela va donner. Il aimerait avoir le temps de cet ensemble de données et de réflexions pour construire quelque chose, non pas dans leur citadelle de la Communauté Urbaine, mais à la lueur de l'attente de leurs concitoyens. Il dit aux Maires de bien prendre en compte que la loi fait que le tout petit bout de compétence qu'ils abandonneront à la Communauté Urbaine, ils ne le retrouveront pas, car on n'est plus dans la période où on pouvait tranquillement faire moitié/moitié. C'est fini, insiste-t-il, la loi qui a été votée est terrible. Il alerte donc les Maires qui, comme il le sait, sont très attachés à une certaine capacité d'autonomie communale et de réflexion politique.

M. HURMIC se sent obligé d'intervenir, sinon Max GUICHARD dirait qu'il est dans le non-dit, alors que s'il y a bien un sujet sur lequel il croit être depuis des années dans le dit, c'est bien celui-là. Il se déclare ouvertement, même si ce n'est pas forcément le reflet très fidèle de la position de son groupe, très favorable à une extension la plus large possible des compétences de la Communauté Urbaine dans le domaine culturel, étant bien évident que les communes conserveront la gestion d'un certain nombre d'équipements qu'il qualifiera de proximité qui, à son avis, sont totalement intégrés au fait communal.

Il a donc une vision très ambitieuse de ce qu'est la compétence de cette agglomération dans ce domaine là, et il trouve que les propositions qu'a faites M. le Président, il y a quelques instants, sont intéressantes, et constituent une avancée, mais pour lui, elles ne vont pas suffisamment loin dans la définition d'une vraie politique culturelle d'agglomération.

Il souhaite faire deux remarques complémentaires. La première est un peu une anecdote, et il indique qu'il y a 15 jours exactement, il était à la Mairie de Bordeaux, et à la place où s'exprime habituellement derrière le pupitre le Maire de Bordeaux, il y avait Laurent FABIUS qui s'adressait aux personnes invitées à la Mairie à l'occasion de la remise du prix Montaigne pour son excellent ouvrage qui s'appelle « le Cabinet des Douze », qui est un peu le regard qu'il porte sur les tableaux qui ont fait la France. Ce qui l'a frappé dans les propos de Laurent FABIUS, c'est l'insistance qu'il apporte au fait que la culture, les arts, ont été un traceur très important de ce qui a fait, non pas l'identité du pays puisque ce mot est, hélas, galvaudé, mais l'originalité de la France depuis l'Ancien Régime jusqu'à aujourd'hui.

Il pense que l'on peut facilement transposer cette réflexion à l'agglomération bordelaise. Si M. le Président veut imposer la notion d'agglomération (et il pense que ce dernier fait des efforts sur ce terrain là), toutes les réflexions qu'il mène actuellement sur le Bordeaux 2030 et sur le phénomène métropolitain sont quand même très intéressantes. Mais il ne croit pas qu'il puisse dessiner la métropole de Bordeaux 2030 sans intégrer comme traceur important de cette identité et de cette originalité future de notre agglomération, la culture. Il est évident à son sens, que le Bordeaux 2030 sera une agglomération à dimension culturelle. Continuer à privilégier de vieux réflexes municipaux en disant que ce sont des traceurs de leur identité de clocher ou de leur identité communale, n'est pas, à son avis, à la hauteur de l'enjeu.

Il estime qu'il serait beaucoup plus cohérent avec les efforts que M. le Président fait pour imposer cette future métropole Bordeaux 2030, de dire aux habitants de l'agglomération qu'on les intègre à la réflexion, en indiquant qu'il y aura une dimension culturelle, qu'il n'y aura pas, en 2030, de grande agglomération sans la culture communautaire comme traceur important de cette agglomération. Cela lui paraît aller de soi et il a l'impression d'enfoncer des portes ouvertes en le disant, mais il pense que c'est le dit, et pas le non-dit. Il sait que ce n'est pas la position de Max GUICHARD et d'autres personnes, mais il considère que c'est une des dimensions importantes de la réflexion qu'ils doivent mener sur cette compétence culturelle. Il invite donc à ne pas être timorés. Il estime que les événements, les équipements, le 1%, et les réseaux, c'est bien, mais à son avis, ce n'est pas suffisant pour qu'ils disposent vraiment de ce traceur de l'originalité communautaire pour les années qui viennent.

M. TOUZEAU tient à formuler quelques remarques, puisque M. le Président ouvre ce débat qu'il trouve fort intéressant, d'abord parce qu'ils actent le fait qu'ils sont aujourd'hui en établissement public de coopération intercommunale, et que c'est dans ce cadre là que se situe ce débat sur les compétences, c'est-à-dire dans un débat entre ce qu'il leur est possible de mutualiser, domaines sur lesquels ils peuvent et doivent travailler s'ajoutant aux compétences légales, et puis le rôle essentiel des communes, qui ont un rôle de proximité à l'heure où ils essayent tous d'être extrêmement mobilisés sur cette proximité et sur le lien social. Il se plaît à souligner combien la Communauté Urbaine, au cours de ce dernier cycle notamment, multiplie les initiatives pour faire en sorte qu'ils soient tous beaucoup plus proches de la réalité de leurs administrés.

Comme ils sont dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale, il leur faut tout d'abord, lui semble-t-il, comme M. le Président l'a proposé, bien mettre à plat ce qu'ils font aujourd'hui, quelles sont leurs compétences, quelles sont les compétences légales et celles exercées par les autres établissements publics de coopération intercommunale, et voir comment ils se situent aujourd'hui. Il est Vice-Président ayant en charge la politique de la ville, et il rappelle qu'ils n'ont pas la compétence politique de la ville et qu'ils parlent ici de cohésion territoriale dans le cadre du projet métropolitain. Le débat a été ouvert entre communes et intercommunalités sur cette compétence là et il y a des avis qui sont des avis partagés et pourtant, il fait observer qu'ils exercent cette compétence là et que le rôle de la Communauté Urbaine y est essentiel. Dans une « vie antérieure », il était Vice-Président en charge l'habitat et les communes ont délibéré pour savoir si elles donnaient la compétence PLH à l'établissement public de coopération. Il rappelle qu'il y a d'ailleurs des communes qui s'y étaient opposées, et qu'il y a des évolutions liées au temps. Mais il pense qu'il faut d'abord, prendre en compte les compétences exercées et l'impact

budgétaire de la clarification de leur rôle et de leur compétence dans ce débat communes/intercommunalité.

Les propositions faites par M. le Président lui paraissent extrêmement raisonnables et aujourd'hui, au stade où ils en sont, il lui semble sûr, notamment sur le domaine culturel qui est essentiel, qu'ils puissent être peut-être un petit peu plus ambitieux sur tout ce qui peut porter le projet métropolitain en termes d'événements, et tout ce qui peut faire mieux prendre en compte un territoire qui est aujourd'hui de plus en plus ancré. Mais sur les équipements, il invite à être beaucoup plus nuancés, parce qu'ils parlent d'équipements culturels et d'équipements sportifs. Il partage ce que Gérard CHAUSSET a mis en avant sur les problématiques sportives, et en tant que Maire, il a, au cours de ce dernier cycle, tout fait pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de frontière entre les domaines sportif et culturel, et tout son projet municipal vise à faire en sorte que la population et le public sportif se retrouvent dans les espaces culturels. Dissocier culture et sport lui semble aussi difficile.

Pour répondre à Pierre HURMIC, il convient bien sûr avec lui, concernant les équipements, que les préoccupations qu'ils vont avoir à l'échelon local pour en porter un certain nombre, sont celles que l'on trouve dans la plupart des communes, quelle que soit aujourd'hui leur dimension, petite, moyenne ou grande. Il indique que la difficulté sera effectivement de situer ceux qui seront qualifiés d'équipements de proximité, que ce soit dans le domaine culturel ou sportif, et ceux qui auront une vocation beaucoup plus globale, en sachant qu'il partage ce qu'a dit leur ami Max GUICHARD, car il faut essayer d'avoir une vision extrêmement lucide et transparente, parce que, pour un certain nombre d'équipements, les Maires qu'ils sont ont intérêt à faire en sorte qu'ils soient pris en compte sur le plan métropolitain. Il pense, dans domaine sportif, à tout ce qui rentre dans le cadre des piscines et des équipements nautiques, et il est persuadé que son collègue Maire de Pessac ira tout à fait dans son sens.

Il considère donc que la difficulté sera forcément de situer si tel ou tel type d'équipement peut être pris en compte dans le cadre d'un projet qui, lui semble-t-il, mérite d'être soutenu et sur lequel ils travaillent.

Mme NOËL déclare avoir été assez intéressée par l'approche que vient de développer M. le Président, qui décline le champ des interventions possibles et des différents éléments de ce qui pourrait composer une politique culturelle. Elle pense qu'il y a une forme de caricature à vouloir mettre en opposition respect d'une identité communale, d'un côté, et phénomène de métropolisation d'un autre côté. Elle considère que M. Alain JUPPE est lui-même tombé dans cette caricature, parce qu'elle a noté qu'il ne souhaitait pas de métropolisation, mais dans le même temps, qu'il a indiqué que l'Opéra lui semblait mériter une démarche communautaire.

Elle estime qu'au lieu de s'affronter sur des slogans, on gagnerait du temps à examiner les termes de la mise en place d'une bonne subsidiarité qui ferait que les communes ont cette compétence pleine et entière en matière de culture, parce que c'est l'âme d'une commune, mais où il y aurait une organisation bien comprise de ce que sont les besoins d'une métropole. Elle pense en effet qu'il y a la possibilité de déterminer si un équipement est de nature métropolitaine ou pas, et que des critères d'analyse comme la question des publics pourraient en être une, mais, à son avis, il y a tout un tas d'autres critères qui pourraient être utilisés.

Et sur le point qui concernait l'idée du 1%, elle souhaite indiquer qu'elle y était totalement favorable. Elle pense qu'il est important que la culture descende dans la rue, comme on l'a dit souvent, mais elle considère qu'il faut revisiter cette question du 1%, sur laquelle chacun sait qu'il y a de grands débats. Elle rappelle qu'il y a des équipes qui se sont spécialisées dans le 1% culturel et qui produisent des choses, et si on veut mettre dans la rue la culture, il faudra élargir le champ des équipes habilitées à travailler dans ce champ là.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste sur le fait qu'il parle bien du 1% culturel, et pas du 1% artistique, car il y a une subtilité qui n'en est pas tout à fait une.

M. JUPPE est désolé de ne s'être pas bien fait comprendre. Il précise avoir dit qu'il n'était pas favorable à la métropolisation dans l'état actuel des choses et au transfert des compétences, qu'il était très réservé par la prise en compte par la Communauté Urbaine d'un certain nombre d'équipements culturels, et que si son avis n'était pas suivi et que l'on allait dans cette direction là, alors se poserait le problème de la prise en compte de l'Opéra.

Il pense que ce qu'il a dit est assez cohérent.

Mme CARTRON ne sait pas si elle va dans le dit ou le non-dit, mais en tous cas, la feuille de route que lui a confiée **M. le Président** était de faire, mais en mettant du sens dans ce que l'on fait. Elle va donc témoigner de leur démarche.

D'abord, comme l'ont dit beaucoup d'orateurs, elle pense qu'on ne peut pas non plus s'exclure de la réflexion de la réforme territoriale, et à partir du moment où il n'y a pas une majorité pour basculer dans la Métropole ici, c'est une réalité à prendre en compte, et ils restent dans un établissement public de coopération intercommunale. Elle souligne que leur réflexion s'inscrit là dedans. Après, à la question de savoir pourquoi on a commencé à aborder ce problème, elle précise qu'ils ont bien eu conscience qu'on ne pouvait pas rester en l'état. Elle fait observer que jusqu'à aujourd'hui, la Communauté Urbaine allait sur quelques manifestations sans avoir mis en face un règlement d'intervention, ni mis des critères qui étaient, pour certains, l'antériorité, pour d'autres des critères plus aléatoires.

Le premier travail qu'ils ont fait a été de réfléchir et de se dire qu'on ne peut pas continuer tel que, mais qu'un toilettage s'impose donc, et à partir du moment où on réfléchit, on constate qu'il y a des manifestations qui, jusque là, n'entraient pas dans leur champ d'accompagnement mais qui s'imposent visiblement, parce qu'elles ont autant de pertinence que celles qui sont déjà aidées.

En se second point, elle fait remarquer qu'on est là dans le rayonnement. Il faut savoir ce qu'est la culture et si elle constitue un plus dans une agglomération. Elle constate que tout le monde est d'accord pour dire que la culture apporte ce que l'on dit quelque fois pompeusement, ce supplément d'âme à un certain nombre d'actions qu'ils peuvent mener les uns et les autres.

Ils se sont demandés si cette réflexion portée est assez partagée par les citoyens, et dans un premier temps, ils ont voulu associer les adjoints à la culture des mairies, ou les Maires qui souhaitaient venir dans cette réflexion, pour savoir quel était leur sentiment. Elle tient à leur dire d'abord que tous les adjoints à la culture, à une réunion où des représentants de toutes les communes étaient présents, ont exprimé leur satisfaction de mettre en place une telle instance afin de dialoguer, d'échanger, et de partager. Une fois ce constat fait, elle

ajoute qu'ils ont tous manifesté à la fois un attachement et une ambition, et il est normal que des élus culturels portent pour leur ville un projet culturel ambitieux, mais tous ont perçu la limite, que ce projet culturel ne peut pas se réduire aux simples limites territoriales, que tous ces projets culturels ne prennent un sens et une ambition que s'ils se passent en interaction avec d'autres projets culturels ou avec d'autres communes pour y donner une dimension supplémentaire.

Elle considère donc que ce que disait Pierre HURMIC sur le fait de rester aux vieux réflexes municipaux, est bientôt du passé. Elle souligne qu'il y a des manifestations festives purement territoriales et purement municipales et que celles-là n'entre pas dans le champ de leur réflexion. Lorsque les élus de la culture des communes portent une réflexion sur leurs projets, ils s'adressent bien évidemment au-delà de leur territoire et ils se tournent vers la Communauté Urbaine en disant que celle-ci est sans doute le niveau qui va leur permettre de les aider, parce qu'ils en ont aussi montré ce besoin dans leur réflexion, et puis, que quand on est à plusieurs, on est plus intelligent, ou on arrive à être plus pertinent que lorsqu'on reste tout seul. Elle pense que rester à l'intérieur de sa limite communale n'est pas l'idée que portent tous les élus de la culture et leur maire de cette Communauté Urbaine.

Elle estime donc qu'il y a ce travail à mener, et elle prendra quelques exemples. Les événements culturels qui marquent notre agglomération sont ceux qui ont dépassé la pure notion de territoire municipal, excepté pour Bordeaux qui a une telle dimension que tout ce qui s'y passe rayonne bien au-delà, mais dans les démarches des adjoints à la culture, on constate que le Salon du Livre de Poche dépasse la ville de Gradignan, ou que lorsqu'il y a cette biennale de la danse qui fait appel à différents lieux culturels de la commune, les opérateurs culturels de celles-ci s'inscrivent dans cette dynamique. Elle insiste sur le fait que derrière cela, il y a que le projet culturel gagne forcément en pertinence, en ambition, en cohérence, et gagne également en qualité.

Elle croit que la Communauté Urbaine a une pertinence d'intervention. Gérard CHAUSSET insistait sur le fait qu'on ne devait pas rester à la notion simplement événementielle, et elle souligne que de plus en plus aujourd'hui, derrière un événement, il y a un travail en profondeur fait des mois et des mois en amont, et qui a associé différentes associations municipales ou extramunicipales. Elle indique qu'il y a tout un travail à faire pour sensibiliser les jeunes qui sont dans les collèges, dans les lycées, scolarisés sur d'autres agglomérations pour que cet événement ne soit plus qu'un point d'orgue, mais qu'en amont, les collégiens et les lycéens aient pu s'emparer de cette problématique culturelle, aient pu rencontrer des artistes, aient pu s'enrichir, et elle estime que, de plus en plus, ces événements culturels s'appuient sur ce travail en amont.

Elle précise ensuite que les adjoints à la culture ont été mobilisés, qu'il y a aussi le C2D qui s'est emparé de cette problématique, qui a mené toute une réflexion, a interrogé et a eu la participation de nombreux habitants ou de nombreux opérateurs, et son travail est aujourd'hui en préfiguration pour leur être rendu. Elle pense qu'on aura matière à s'inspirer d'un certain nombre de choses qu'ils ont perçues.

Elle indique qu'ils vont continuer à débattre de toute cette réflexion dans le Costrat, M. le Président en ayant fixé quatre ou cinq grands objectifs, qu'ils vont sans doute continuer à en débattre en Bureau, qu'ils en débattront ici dans cette assemblée, mais elle croit que, comme le disait Pierre HURMIC, et comme sans doute Laurent FABIUS l'a souligné avec

pertinence, c'est une évidence pour eux tous. Elle pense que quand on regarde à la fois dans le patrimoine qui fait partie de notre culture, les expressions artistiques, les gestes architecturaux, tout cela marque une époque, et lorsqu'on est dans une agglomération qui veut s'inscrire dans le troisième millénaire, il faudra bien évidemment qu'elle porte les signes de choix d'artistes et d'expressions artistiques forts, sachant que c'est cela aussi qui restera au-delà d'eux.

M. le Président Vincent FELTESSE répond à **Pierre HURMIC** qu'il ne faut pas avoir peur d'utiliser le terme de l'identité de la France, car c'est un des plus beaux ouvrages de Fernand Braudel qui soit et qu'il invite tout le monde à lire et à le relire. C'est un ouvrage assez fabuleux et, justement, quand on lit l'identité de la France de Braudel, il souligne qu'on voit bien qu'une identité est quelque chose d'assez complexe et complet, et qu'il est difficile de tirer un bout de l'identité, sans remettre en cause l'ensemble de l'identité.

Après une petite parenthèse culturelle, il voudrait revenir sur le débat qui les occupe et redire ce qu'il a en tête pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, comme il l'avait dit dans son discours inaugural et il réprecise les choses.

En premier point, il a une très grande fierté par rapport à toutes les réalisations de la Communauté Urbaine de Bordeaux, par rapport à tout ce que l'on sait faire, par rapport à leur excellence technique, par rapport aux franchissements, par rapport à la gestion technique de l'eau, etc... et il faut donc continuer dans cette voie là qui est leur cœur de métier. Il indique qu'ils auront dans quelques jours le nouveau baromètre sur l'agglomération, et qu'il continue à y avoir un taux d'adhésion, de satisfaction, d'optimisme à la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui est largement supérieur à ce qui existe ailleurs en France. Il considère qu'il ne faut pas gâcher leur plaisir quand il y en a, et ce sont donc toutes les grandes opérations que l'on continue à faire après la première, la deuxième, puis la troisième phase du tramway maintenant. C'est le premier point.

En deuxième point, il évoque ce souci, comme Maire, d'une plus forte proximité encore de la Communauté Urbaine avec leurs territoires. Comme Maire souvent, il indique qu'ils ont l'impression que c'est eux qui font l'inter-service, et que la Communauté Urbaine est très compétente pour les gros dossiers, mais que sur des petits dossiers plus concrets, il y a un peu trop d'éloignement, d'où tout le travail de proximité, de territorialisation, de visibilité avec les contrats de co-développement dont on devra faire le bilan dans quelque temps, comme on devra faire celui de la territorialisation qui s'est mise en place.

Concernant le troisième point, il a le sentiment qu'il n'est pas possible de poursuivre aujourd'hui la dynamique de cette agglomération sans être allé un peu plus loin dans l'élaboration d'une stratégie commune, et ce sont donc tous les exercices obligatoires, PDU, PLU, PLH, SDODM, mais aussi l'ensemble de la stratégie métropolitaine qu'ils adoptent ensemble, au delà parfois de leurs compétences, et il les invite à regarder leur bilan commun en trois ans qui n'est pas anodin. Sur la question de l'habitat et du logement, quand ils décident à l'unanimité de passer à une agglomération d'un million d'habitants, de passer de 5 000 à 9 000 logements par an, avec toutes les difficultés que l'on aura sur plein de choses vu les problèmes de financements de l'Etat, il pense qu'on voit bien qu'ils ont beaucoup progressé ensemble dans la manière de faire les choses et dans cette articulation, métropolisation et proximité communale.

Comme quatrième point, dont il ne sait pas si c'est un travers personnel, une marotte, une question générationnelle, il estime que ce dont souffre la France, c'est une obsession pour les outils, pour les débats juridiques qui, de toute façon, une fois que c'est tranché, ne sont plus adoptés. Il observe qu'on en a un bel exemple avec la réforme territoriale dont il trouve, qu'à la fin, elle aura apporté pas mal de confusion et pas forcément de vision plus claire. Ce n'est pas une critique qu'il fait au gouvernement, ni non plus un compliment, mais il précise que c'est une constante dans la production législative française où, à chaque fois qu'on veut mieux faire, on complique, et il ne pense pas qu'à leur stade de la réflexion aujourd'hui, il faille aller dans une espèce de big-bang de la réforme qui va les essouffler à un moment où ils ont beaucoup progressé dans leur vision du territoire sur laquelle il veut qu'on aille un peu plus loin.

C'est pour cela que sur plein de sujets, il a une approche plus pragmatique que théoricienne. Tout à l'heure, ils auront à examiner la motion sur la métropole, et au lieu de partir dans un combat sans fin, parce qu'il n'y a pas les moyens démocratiques, il invite à essayer de construire concrètement des choses et de progresser, d'autant plus que, comme dernier point qui est pour lui le plus fondamental, il y a derrière tout cela la question démocratique. Il ne voit pas comment la Communauté Urbaine peut aller plus loin et prendre encore plus de compétences si, à un moment, ils n'ont pas un renforcement de leur légitimité démocratique. A titre personnel, il est pour, et il se souvient du débat qu'ils ont eu en plénière ainsi que de l'article de Sud Ouest, et il a dit que c'était un pacte valeureux, mais minoritaire. Il croit qu'il y avait Véronique FAYET, Alain JUPPE, Pierre HURMIC et lui qui étaient pour une vision assez métropolitaine intégrée, démocratique, et 116 autres qui étaient un peu plus réservés sur cette question. Et donc, tant qu'on n'a pas plus de légitimité démocratique, il pense qu'il faut que l'on progresse par les pratiques et par le concret, et ils verront après.

Concernant cette légitimité démocratique, et pour répondre à la critique récurrente, constructive, et amicale de Max GUICHARD sur « *et la population dans tout ça ?* », il indique d'une part que la population a déjà été présente et bien présente dans cet exercice de stratégie métropolitaine, car on a fait la semaine de la fabrique, et il y a plus de 2000 personnes qui sont venues. Quand vous faites la somme de toutes les contributions, il fait remarquer qu'il y a environ 3 000 personnes qui ont participé, qu'il y a aussi de la concertation, qu'il y a eu les débats que certaines équipes municipales ont faits, et on ne peut pas dire que l'on fait ça en antichambre. Comme il l'a annoncé en début de plénière, on ira plus loin dans quelques jours avec les rencontres territoriales.

Quant à savoir s'il faut aller encore plus loin, il souligne qu'il s'agit d'une décision collective. Il pense qu'on peut s'interroger pour savoir si on se donne un peu plus de temps, afin de voir s'il faut associer plus largement les uns et les autres, s'il faut que le Conseil du mois de Juillet soit plus un débat d'orientations qu'un débat où l'on tranche les choses, pour décider un peu plus tard. Il précise que s'il faut faire glisser de juillet à octobre-novembre en disant qu'il y aura en juillet un débat d'orientation, puis un débat dans les communes, et puis on adopte le tout, pourquoi pas, mais il pense qu'il faut aussi qu'il y ait une certaine intensité dans les choses, sinon il y a du délitement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparenté ne prend pas part au vote

Mme CARTRON

**2011/4/ 17 Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel -
Organisation de la biennale de danse "Danse Toujours" en avril 2011 - Subvention de
la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Monsieur BENOIT ainsi que le groupe des
élus Communistes et Apparenté ne
prennent pas part au vote**

M. D CAZABONNE

**2011/4/ 18 Marchés publics - Construction d'une chaufferie bois/gaz à Lormont -
Marché de conception réalisation - Appel d'offres restreint - Autorisation de
lancement et de signature - Désignation**

M. TOUZEAU tient à se féliciter de cette réalisation d'une chaufferie biomasse. Il insiste sur la dimension paysagère, architecturale, parce qu'elle va se situer au droit d'un nouveau quartier, celui de la Ramade. Ils démolissent un peu de logements sur Lormont, mais ils créent des éco-quartiers avec la volonté de faire en sorte que cette chaufferie bois alimente le réseau de chaleur et les nouveaux quartiers. Cette dimension paysagère, architecturale, lui semble extrêmement importante dans le cadre du concours, et c'est pour cela qu'il insiste tout particulièrement sur ce dossier.

Il se réjouit de voir la Communauté Urbaine s'engager sur cette chaufferie qui rentre dans le cadre de leurs priorités communautaires.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que c'est un dossier très important en termes de service aux populations, parce qu'ils ont tous en tête les problèmes à répétition qu'il y a eu avec le réseau de chauffage. Ils ont fait plusieurs visites sur site avec Jean TOUZEAU, Alain DAVID en plein hiver, et cela avait été difficile, et il juge très bien que l'on ait trouvé une solution, d'autant plus qu'on fait appel à un dispositif chaufferie bois qui est assez exemplaire.

Puis il indique que sont proposés comme titulaires : *M. TOUZEAU, Mme de FRANÇOIS, M GUICHARD, MM. Didier CAZABONNE et POIGNONEC*, et comme suppléants : *MM. SOUBABERE, FEUGAS, DANJON, BOUSQUET, et ROBERT*.

Il enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il soit procédé à un vote à mains levées, ainsi que sur la liste proposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

M. CHAUSSET**2011/4/ 24 Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)
- Lancement des études de faisabilité - Décision - Autorisation**

M. LABARDIN souligne la qualité du travail de cette étude, qui représente un travail complexe, mais qui a été bien menée en fonction des critères choisis et du travail de coopération très étroit avec les communes pour déterminer les potentialités de desserte d'avenir, en adéquation avec l'état des besoins d'aujourd'hui et de demain, et leur donner ainsi une préfiguration de ce que pourra être le futur réseau de TCSP sur l'agglomération.

Chacun comprendra qu'il est satisfait des propositions d'études qui sont faites pour l'axe transversal Pellegrin-Talence-Gradignan, et il ne doute pas, qu'au vu de l'étude réalisée, de l'importance des besoins et des projets urbains de leurs villes, et en particulier sur Gradignan, une préfiguration vers un axe de tramway pourrait être utilement retenue. Il rappelle qu'il avait fait cette proposition à la Communauté Urbaine il y a déjà quelques années. Les chiffres aujourd'hui révèlent l'état des besoins, et il est sûr que les études pourront encore approfondir l'utilité d'un axe qui serait un premier axe transversal dans la Communauté Urbaine, favorisant les liaisons avec les lignes existantes, la gare de la Médoquine, et permettant de desserrer une hyper fréquentation des lignes existantes sur le campus. A son avis, c'est, en outre, une très bonne opportunité pour réaliser une liaison inter-campus entre le campus TPG, Carrère et la Rive droite.

Il souhaite souligner que ces études devront être, à la différence des précédentes, de vraies études et qu'il ne faudra pas différer le temps de la décision. Il avait été indiqué en son temps, lors du comité stratégique mobilité, qu'il faudrait continuer à évaluer en temps direct l'ensemble de ces études. Pour autant, même s'il faut toujours remettre en question les choses, il estime qu'il sera utile de ne pas différer les décisions, de façon à ne pas perdre le rythme qui a été acquis sur les années précédentes.

Enfin, il souligne le fait que les autres modes de déplacements sont évoqués dans ce rapport, comme la marche à pied, le vélo, le covoiturage. A l'évidence, le covoiturage n'est pas usage culturel aujourd'hui acquis, même s'il se développe aux franges de la Communauté Urbaine en secteur rural et périurbain et qu'il se développera sans doute à l'avenir, mais pour autant, il pense qu'il faudra que les infrastructures puissent être proposées.

A ce titre, il indique que la commune de Gradignan a inscrit dans les documents d'urbanisme un futur parc-relais au sud de la commune, et il formule à M. le Président la proposition que puisse être aménagée à cet endroit là, une plateforme de covoiturage qui permettra de tester et de préfigurer ce que pourra être le délaissement de l'usage de la voiture particulière, dans la perspective d'une situation plus complétée et plus achevée avec l'arrivée d'un tramway. Il pense que cette plateforme de covoiturage pourrait, en liaison avec l'intercommunalité voisine de Canéjan-Cestas qui, dans les discussions qu'ils ont eues avec elle, s'est déclarée favorable à des possibilités de financements d'infrastructures communes, leur permettre de réaliser quelque chose qui avancerait dans l'usage du délaissement de la voiture, et préfigurerait ainsi le futur usage de TCSP. Il fait observer qu'ils sont là au cœur de leurs compétences, et c'est la proposition qu'il leur fait.

M. ANZIANI voudrait d'abord, en tant que Conseiller Communautaire, se féliciter de cette initiative, de cette étude, et du travail auquel elle correspond. Il voudrait aussi ajouter en tant

que Mérignacais, que l'ambition est grande dans l'étude, puisqu'elle prévoit d'améliorer les transports entre la liaison «Mérignac-aéroport-Bordeaux » dans la perspective d'une desserte de la gare St Jean. Il rappelle que l'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe, et une via Bordeaux-centre. Il souligne que tout cela est tout à fait excellent, et nécessaire pour la Communauté Urbaine, pour Bordeaux, pour Mérignac, et c'est sans doute nécessaire pour l'ensemble de leurs activités.

Mais l'ambition est grande, et il voudrait qu'elle prenne en compte deux inquiétudes mérignacaises. La première, c'est qu'il lui semble que tout autour de l'aéroport, il y a une zone aéroportuaire importante, avec des activités qui se développent, beaucoup de population, et beaucoup de personnes qui n'habitent pas Mérignac, mais qui viennent travailler dans cette zone aéroportuaire. Il considère qu'il faudra donc essayer de la desservir d'une façon ou d'une autre, et de faciliter le transport en commun pour ces personnes là.

Sa seconde inquiétude, qui est connue de tous, c'est qu'ils souhaitent que si on développe une liaison Bordeaux-centre-aéroport, ce qui est sans doute une nécessité, elle ne se fasse pas au détriment de la desserte du centre-ville de Mérignac, et que l'on puisse aboutir à ce qu'il n'y ait qu'un tramway sur deux qui vienne en centre-ville alors qu'aujourd'hui, la desserte du centre-ville de Mérignac rencontre un très grand succès, avec une densité très importante. Il fait donc remarquer que si on diminuait la cadence, on arriverait à diminuer la qualité du service pour les populations.

M. BENOIT se félicite, bien sûr, du travail participatif qui a été réalisé à l'occasion de l'élaboration de ce SDODM. Il insiste quand même tout particulièrement pour que ce SDODM soit confronté à l'ensemble girondin. Il croit qu'on ne peut pas penser le déplacement girondin aujourd'hui, également dans notre agglomération, sans avoir la meilleure des collaborations possibles avec l'ensemble girondin. Il souligne que cela avait été d'ailleurs une remarque des chercheurs étrangers qui étaient venus dans notre agglomération, et avaient noté qu'il y avait assez peu de hiérarchisation des nœuds urbains de déplacements, et notamment des gares dans notre département, et que c'était une recommandation d'avoir une collaboration sur les déplacements des flux des habitants sur l'ensemble girondin qui était donnée pour que l'agglomération puisse être d'autant plus attractive.

Mais il veut essentiellement intervenir sur la liaison entre la gare St Jean et la zone aéroportuaire à Mérignac, car elle va prendre une importance nouvelle avec la réalisation de la liaison rapide LGV à l'horizon 2016-2017, et l'aménagement progressif d'Euratlantique. Il souligne qu'actuellement, les liaisons entre ces deux pôles sont assez peu efficaces. Il a noté quant à lui, trois manières de se déplacer, hors la marche et le vélo, dont la première manière est une navette bus faisant la liaison entre la Gare et l'aéroport en desservant le centre-ville de Bordeaux par l'Office du Tourisme et la place Gambetta, avec une fréquence toutes les 45 minutes, une durée de 45 minutes à 1 h, un coût de 7 € par personne, et avec l'avantage de l'absence de rupture de charge.

Il poursuit en indiquant que la deuxième manière, c'est avec le réseau de transports en commun TBC, tram C, tram A et liane 1, soit deux ruptures de charge, une fréquence toutes les 10 minutes, une durée de 1 h 10 à 1 h 20, un coût de 1,40 €, avec l'avantage sur le coût et la fréquence.

Il précise que la troisième hypothèse, c'est le taxi, disponible en permanence sur les deux sites, une fréquence immédiate, une durée de 25 à 40 minutes selon la circulation, un coût de 30 € par personne, avec l'avantage de très peu d'attente.

Par conséquent, il croit que la création d'une nouvelle liaison est à envisager, en particulier pour réduire la durée des déplacements, et qu'afin d'éviter les contraintes liées à la circulation automobile, il convient de prévoir un itinéraire en site propre avec peu d'arrêts intermédiaires.

Il signale que la solution que préconise la Ville de Pessac, c'est la solution TER puis transport en commun en site propre, TCSP, qui semble la plus facile à réaliser et la plus efficace en temps de déplacement. Aujourd'hui, il rappelle que la liaison gare St Jean-gare de France Alouette existe et est très performante, avec une fréquence toutes les 30 minutes, une durée de 9 minutes entre les deux gares, et un coût de 2,40 €. Il estime qu'elle pourrait être complétée par une liaison TCSP entre la gare de France Alouette et l'aéroport, avec une fréquence, par exemple toutes les 30 minutes environ, une durée de 12 à 15 minutes suivant la circulation, et un coût de 1,40 €. Il ajoute que le travail en cours sur la mise en place d'une tarification unique des transports en commun sur le territoire de la CUB permettrait d'avoir un tarif très avantageux. Il fait observer qu'on aurait ainsi une liaison de fréquence adaptée toutes les 30 minutes, pouvant être augmentée avec l'arrêt de tous les TER en gare de l'Alouette, d'une durée compétitive à la voiture particulière en 20-25 minutes, avec un coût avantageux de 3,80 €, voire 1,40 € à terme.

Il précise que cette liaison pourrait être mise en place dès la réalisation du pôle intermodal en 2014 par l'arrivée du tram à l'Alouette, en utilisant l'avenue du Haut Lévêque, l'avenue du Bourgaillh, l'avenue de Kaolack, la VDO, et l'avenue Rolland Garros. Il ajoute que cet itinéraire peut également utiliser la rocade, et qu'une liaison plus rapide par le Bourgaillh et le Bio-parc est également envisageable, mais nécessiterait la réalisation de 1,1 km de voirie dans la forêt du Bourgaillh et d'un pont sur le Peugue qui n'a rien à voir avec le pont Bacalan-Bastide.

Il insiste sur cette hypothèse qui est aujourd'hui prévisible, dans les études faites par la Communauté Urbaine. Lors de la rencontre entre les Villes de Pessac et de Mérignac, cette hypothèse a été regardée, travaillée, et il souhaite que la Communauté Urbaine puisse se saisir pleinement de cette étude là.

Mme de FRANÇOIS est ravie de voir que ce SDODM avance à grands pas, et qu'avec lui, la CUB se dote d'une stratégie à long terme des transports publics. Elle souligne qu'il est le cadre de référence de l'architecture du réseau de la Communauté Urbaine, et chaque commune peut voir les avancées. Elle observe que cette future rocade des transports collectifs, qui va desservir les cours, les boulevards, et la rive droite avec un bouclage TCSP pour la rive gauche, intègre également la ligne de ceinture ainsi que les liaisons aéroport-gare, St Médard-centre/Bordeaux-centre/Gradignan et CHU de Bordeaux.

Elle considère donc que ce SDODM est un plan vraiment très intéressant pour toutes les communes de la CUB, et elle est ravie de voir les directions qu'il prend tout en s'intégrant dans le Plan Climat voté par la CUB.

M. TURON voudrait souligner l'importance de l'étude appelée desserte rive droite, et qui se décompose en deux volets que sont le bouclage pont Bacalan/Bastide-J.J Bosc qui répond

aux liaisons circulaires rive gauche, cours, boulevards et ceinture ferroviaire, et le second aspect sur lequel il insiste, l'approche de l'accessibilité à la plaine rive droite et à la rive gauche de la presqu'île par un TCSP passant par les quais, avec des possibilités d'une station de covoiturage qui pourrait être positionnée en contrebas de la Côte de Garonne. Il indique que c'est l'étude qui pourra le montrer, mais cette approche est extrêmement importante de la presqu'île à ce bouclage.

M. ROSSIGNOL remercie **M. le Président** ainsi que le Vice-Président chargé du dossier, pour la concertation importante menée par les services de la CUB et par l'A'Urba. Il estime qu'il s'agit d'un beau dossier.

Concernant le quadrant sud, il indique que les lignes d'études retenues sont très satisfaisantes, que ce soit les boulevards, le lien avec la rive droite, mais aussi le lien entre le campus, la gare de Bègles, Euratlantique, les quais, la ligne vers Gradignan. Il a toutefois une petite interrogation concernant la route de Toulouse, qui est peut-être hors de ce SDODM, mais en tous cas, il y a quelque chose à faire à son avis, car c'est un point difficile en termes de circulation. Il tient à insister sur le fait que l'objectif est très ambitieux dans le cadre du Plan Climat, avec 24% de part modale, mais ce qui veut dire qu'il reste 76% de part modale à traiter, dans lesquels il y a un objectif affiché de 15% vélo, le reste, étant de la marche à pied et de la voiture.

Il considère qu'il faut se pencher sur l'utilisation de la voiture sur le territoire communautaire. A plusieurs reprises, il a été dit ici, comme à l'instant, qu'il allait falloir développer le covoiturage, et il y a donc une forte demande de la population et des élus locaux qui commencent à s'exprimer avec insistance pour la mise en place d'un réseau d'aires, de parkings réservés au covoiturage, de voies dédiées, afin de savoir comment gérer la voiture de demain. Il estime donc qu'il serait bon de se rapprocher du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'État, pour mettre en place un schéma directeur adossé dans ce SDODM à des réseaux de covoiturage, pour inciter leurs concitoyens à partager leur voiture. Il rappelle que pour l'instant, ils ne sont collectivement que 1,2 par voiture en moyenne, ce qui n'est pas beaucoup et il faut donc à son avis, essayer de passer d'AOT, Autorité Organisatrice des Transports, à AOM, Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Mme BALLOT se réjouit que le quadrant nord-ouest en direction de St Médard en Jalles soit intégré au projet du SDODM. Elle précise qu'elle votera avec conviction cette délibération, car elle va changer considérablement et à moyen terme, la vie des usagers des transports qui se rendent de St Médard vers la ville-centre de la CUB et le campus.

Elle invite cependant à être lucides, car l'étude d'un transport en site propre, aussi performant soit-il, ne gommara pas la distance qui subsiste entre St Médard et Bordeaux, et que l'on mette un bus à haut niveau de service ou un tramway, on ne rayera pas d'un trait de plume le problème de la vitesse commerciale autour de 19 km/h.

Veiller à ce que cette étude soit suivie à très court terme et qu'un mode de transport permettant une vitesse toujours améliorée soit mis en œuvre, c'est à son sens, se comporter en élu responsable et soucieux de tous les usagers et de tous les Saint-Médardais.

M. CHAUSSET tient à dire tout d'abord à la dernière intervenante qu'il a demandé au dernier comité de mobilité, que l'on n'attende pas que toutes les études soient réalisées et

que tout soit mis en œuvre, mais que l'on prenne un certain nombre de dossiers à bras-le-corps, et que même si tous les éléments ne sont pas en leur possession, on puisse rapidement améliorer la vitesse. Il y a des couloirs de bus qui peuvent être faits, et il y a un certain nombre de dossiers, et St Médard en fait partie, où il peut y avoir une situation d'urgence, souligne-t-il.

Sur le dossier en lui-même, il précise que les 54 axes ne sont pas 54 axes de tramway. En cela, il rejoint ce qui a été dit par le Maire de Pessac, à savoir qu'il s'agit, à travers cette étude, de pouvoir hiérarchiser leur réseau, sachant qu'on a aujourd'hui tous les éléments pour pouvoir, au travers des études, mettre en œuvre ces dernières et mettre ensuite en place le moyen de transport le plus approprié et le plus pertinent.

En ce qui concerne la liaison aéroport-Gare St Jean, il pense qu'il faut être très ambitieux sur ce dossier. Il souligne qu'ils le sont avec le choix qui a été fait du scénario et, en même temps, il faut savoir raison garder. Il fait observer que dans quelque aéroport on aille aujourd'hui, il y a toujours une rupture de charge. Il considère qu'il faut accepter au moins une rupture de charge, et à partir de là, qu'on peut avoir une liaison aéroport-Gare qui soit tout à fait pertinente. Il en cite une qui n'est pas très compliquée, c'est qu'avec la ligne A, on peut faire une connexion, un maillage, Porte de Bourgogne, et on peut avoir une liaison Quatre Chemins-Gare St Jean en direct, avec un aménagement de voie qui est tout à fait possible. Tout le monde peut avoir son idée, ceci dit, il estime qu'il faut étudier la liaison Alouette-Aéroport, mais il faudra, à un moment donné, être capable de mettre 100 M€ sur la table sur un tel projet, et il pense que là, il y aura sûrement des discussions assez sérieuses.

Concernant le covoiturage, il indique qu'il y a 83% des usagers qui sont seuls sur la rocade, et qu'on ne peut pas faire moins. Il pense que c'est un sujet d'avenir sur lequel il faudra que tout le monde travaille, ce qui nécessitera une très forte campagne de communication, mais pas uniquement. Si on veut qu'il y ait plus de covoiturage sur la rocade, il estime qu'il faudra aussi un certain nombre de contraintes, et notamment sur le stationnement au travail qui est un vrai levier. En effet, il indique que tant qu'il sera facile de stationner au travail, il sera très difficile de développer le covoiturage, et il y aura là un axe important de travail.

Sur l'ensemble girondin, il tient à ré-interpeller leur ami Maire de Pessac, et à lui retourner la question en lui demandant ce que compte faire le Conseil Général. Il rappelle à ce sujet que pendant la campagne électorale, le Conseil Général a beaucoup communiqué sur le tramway, puisqu'il s'en est même approprié l'image sur ses documents de campagne, et il en a déduit que c'est sûrement pour participer au financement. Il souligne qu'il y a, notamment dans la troisième phase, un certain nombre de dossiers qui peuvent être intéressants, notamment sur le covoiturage et sur les parkings relais.

A partir d'aujourd'hui, les études vont démarrer, il va y avoir le lancement des marchés et ils auront un rendu entre les études de faisabilité et les premières études de projet, et il précise qu'ils peuvent se donner rendez-vous en décembre 2012 pour une présentation des études.

M. le Président Vincent FELTESSE tient à faire acter que dans cette délibération, ils sont très ambitieux parce qu'ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat, et cela avait été l'objet d'un débat en Bureau. Il souligne qu'il faudra voir les conséquences que cela peut avoir ensuite en termes de financements. Il rappelle qu'on essaye d'avoir la vision la plus globale

et la plus large possible, et en même temps, en ciblant sur quatre premières études à mi-chemin entre le préalable et le pré-opérationnel, on se met en capacité d'enclencher les choses suffisamment rapidement ensuite, parce qu'on sait bien que dans les quatre secteurs qui sont mentionnés, il y a d'autres aménagements d'ores et déjà. Il pense là à l'expérimentation que l'on fait sur la liane 3 qui fonctionne actuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/4/ 25 Développement du réseau de transports en commun - Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial - Extensions des lignes A, B et C - Composition - Modification - Périodes d'indemnisation - Autorisations

M. BOBET tient, puisqu'il est pressenti comme Vice-Président de cette Commission et qu'il croit que c'est Michel OLIVIER qui serait son binôme, à remercier par avance de la confiance qui lui est faite les collègues qui voteront cette délibération, et qui seront nombreux, comme il l'espère bien. Il souhaite également dire en deux mots quel est son état d'esprit à la veille de prendre cette responsabilité. Il précise qu'il est double en réalité, et conduit par l'équité mais aussi par la rigueur.

Il pense que chacun comprendra ce souci d'équité très fort vis-à-vis des commerçants et des acteurs économiques qui seront touchés, impactés, par les travaux du tram dans leur financement, et dans leur activité elle-même. Il ajoute qu'elle doit être la défense de leurs intérêts privés, mais en respectant l'intérêt général, ce qui n'est pas toujours très facile, mais ce souci d'équité sera ce qui les guidera, et il invite ses collègues à en être bien convaincus.

Le second axe de cet état d'esprit, c'est la rigueur, souligne-t-il, une rigueur tout aussi stricte concernant le respect des règles que la Commission se sera fixée elle-même. Il précise que c'est le respect de règles en termes de réalité de préjudice, cela va de soi, respect de règles en termes de périmètre, aussi bien périmètre géographique que périmètre dans le temps et, bien évidemment aussi, le respect de la hauteur d'indemnisation qui sera proposée dans cette Commission.

Il confirme cet état d'esprit double, équité et rigueur, qui ne sont pas des termes antinomiques, bien au contraire, et ils essayeront de bien travailler, dans l'intérêt général, mais aussi la défense de l'intérêt privé.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que cette Commission est présidée par un magistrat, et le fait qu'il y ait un Vice-Président élu est un engagement qu'ils avaient pris comme le fait que ce soit Patrick BOBET, le Maire du Bouscat. Il ajoute que dans la composition de la Commission, il semblait intéressant qu'il y ait un autre élu pour renforcer le poids politique, et on l'a proposé donc à Michel OLIVIER.

M. OLIVIER précise faire siens les propos de leur collègue M. BOBET. Il considère qu'ils sont là pour essayer d'agir en toute équité, et notamment de respecter les intérêts de notre établissement public et des riverains de la ligne D.

M. le Président Vincent FELTESSE, signale, pour préciser les choses, que le Président de la Commission sera M. LAGARRIGUE qui a été président du Tribunal Administratif de Pau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/4/ 32 Mise en œuvre de nouvelles tarifications intermodales sur support billettique, à l'échelle de l'Aquitaine - Convention de co-financement - Approbation - Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il y aura un vrai sujet tarification, parce que dans l'Aquitaine, il y a l'agglomération bordelaise. Déclarant s'exprimer en tant que Maire de Blanquefort, il signale que lorsque l'on prend d'abord un ticket de TER Blanquefort-Ravezies et ensuite le tramway, il y a quand même un delta de coût qui est non négligeable, même si c'est un vrai service.

Mme BALLOT précise qu'ils souscrivent pleinement et se réjouissent de cette démarche commune. Elle souligne que cette charte recherche surtout l'uniformisation et l'équité des tarifs de déplacement et ils ne peuvent que s'en satisfaire.

M. ROSSIGNOL précise également que son groupe salue l'avancée de ce projet pour se replacer dans la tête des Régions en termes d'intermodalité, et il pense que le cahier des charges de l'AMO pourrait peut-être intégrer davantage l'ensemble des services de mobilité, à savoir des consignes collectives, l'auto-partage, les vélos libre service, et pourquoi pas, dans un futur proche, des aires de covoiturage pour qu'une seule carte soit celle de la mobilité de l'agglomération. Il fait remarquer que la Région Rhône-Alpes y réfléchit actuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/4/ 33 Mise en oeuvre du service de navettes fluviales dans le cadre du réseau de transports urbains communautaire - Autorisation

M. JUPPE se réjouit de cette initiative. Il rappelle qu'ils avaient déjà mis en place une navette provisoire pendant les travaux du tramway entre Lormont et Bordeaux, et que l'on passe là à quelque chose qui est plus régulier, plus permanent, et il se félicite que cela arrive en 2011 qu'à Bordeaux, ils ont choisi comme l'année du fleuve.

Il y a un tout petit problème sur l'accostage et sur les pontons, et il souhaite que ces derniers ne nuisent en rien à l'accostage des paquebots de croisière, mais il croit que c'est possible, et il faut donc réserver l'espace devant la place des Quinconces.

Ensuite, il y a le problème du temps de trajet entre la station des Quinconces et l'accostage de la navette, et il pense qu'il y a peut-être une solution de compromis à trouver du côté de la place Jean-Jaurès, parce qu'il est vrai qu'entre les Quinconces et le ponton d'honneur qui est en cours de construction, il y a presque 1 km, ce qui représente de la marche à pied. Il

indique également qu'il n'est pas fermé à ce qu'on étudie la mise en place d'un ponton intermédiaire qui pourrait raccourcir de moitié le trajet à faire pied.

M. ROSSIGNOL précise que les Verts sont très satisfaits de cette mise en place de réseau de navettes fluviales et que les élus du sud du Pont de Pierre demandent à **M. le Président** de pouvoir, dès à présent, penser à la deuxième phase de développement de ces navettes fluviales, pour que les communes qui ne sont pas dès à présent dans ce réseau, puissent l'être dans un second temps.

Il indique que **Conchita LACUEY** lui a demandé de dire un mot au nom de sa commune de Floirac, mais il imagine aussi que les communes de Bouliac, de Villenave d'Ornon et puis, celles qui sont plus au nord de ce réseau, vont intervenir. Il souligne qu'il y a une très forte attente sur cette reconquête du fleuve. On travaille maintenant sur le fleuve lui-même, et il rappelle qu'il y a eu, lors de la concertation J.J Bosc, une forte demande, et il pense que la population les attend.

Il demande de bien s'assurer que les navettes fluviales pourront passer le Pont de Pierre pour cette deuxième phase.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que comme les barges pour l'Airbus passent, à son avis, les navettes doivent pouvoir passer.

M. TOUZEAU indique qu'il sont un certain nombre de Maires très attachés à ces projets qui peuvent prendre en compte le fleuve, et **M. le Président** a évoqué tout à l'heure l'importance de ces avancées qui, mieux que tout discours, permettent d'apporter une contribution à ce qu'ils mettent en avant ici, dans cette assemblée. Il considère que c'est un événement que de voir aujourd'hui ces navettes fluviales intégrées dans le réseau de transports en commun, et rentrer dans l'offre de transports. D'une façon très pragmatique, penser que quelqu'un le matin pourra, descendant d'un bus à Lormont, se trouver 4 ou 5 minutes après de l'autre côté du fleuve, éviter pour certains le Pont d'Aquitaine, se trouver de l'autre côté, très proche du réseau de transports en commun, est une avancée qu'à son avis, il leur faut souligner.

Il fait observer que c'est également un élément important dans le cadre de ce projet de reconquête du fleuve. Comme chacun sait, il y a les Cascades de Garonne à Lormont, il y a le Centre Culturel du vin, et il y a tout un intérêt à promouvoir le tourisme. Avec ce volet sur le plan des transports, mais également d'autres perspectives qui sont mises en avant, il pense qu'ils ont, là aussi, à mettre en avant leur satisfaction.

Il pense qu'il est également tout à fait innovant de souligner que ce sont des bateaux à propulsion électro-solaire et il estime qu'ils sont tout à fait dans l'air du temps, et que c'est une contribution qui va dans le sens de valoriser le projet.

Il répète qu'il s'agit d'un dossier important, qu'ils évoquaient depuis longtemps. Le Président **Alain JUPPE** évoquait ce qui avait été mis en place dans le cadre du chantier du tramway, mais il souligne que l'on est aujourd'hui dans la prise en compte du réseau de transports en commun, avec des perspectives qui peuvent impliquer progressivement d'autres territoires, et ils franchissent là une étape, lui semble-t-il, vraiment importante dans cette reconquête du fleuve et dans le dynamisme qu'ils peuvent apporter, ainsi que dans ce lien rive droite/rive gauche qui a été, tout à l'heure encore, au cœur de nombreux débats.

M. HURMIC signale que les Verts sont tout à fait favorables à ce projet Kéolis, dans la mesure où il a au moins un mérite, c'est de tenir compte des conséquences du malheureux échec qu'ils ont connu en 2003-2005 avec leurs précédentes navettes fluviales, qui a été douloureux, essentiellement pour trois raisons. D'une part, elle était peu fréquentée et à la fin, il rappelle qu'ils étaient arrivés à 20 000 voyageurs par an, ce qui est très faible, tandis que le projet Kéolis table sur un potentiel de 265 000 voyageurs par an, ce qui donne beaucoup d'ambition à ce projet, et il pense que c'est crédible et raisonnable. Il se souvient, en 2005, que des élus étaient venus de Nantes leur expliquer que dans leur Ville, le Navibus représentait plus de 200 000 voyageurs par an, dans des conditions assez comparables à celles que Kéolis veut mettre en place ici à Bordeaux.

Ensuite, il fait observer que le coût sera moindre, car il faut se souvenir que la navette fluviale qu'ils ont supprimée coûtait à la Communauté Urbaine 16 € par passager transporté. Il insiste sur le fait qu'ils ne pouvaient pas continuer sur ces bases là.

Enfin il évoque comme troisième cause de l'échec de la précédente navette fluviale, le fait qu'elle n'était absolument pas intégrée au réseau urbain de transports, dans la mesure où, la halte de la rive droite était située au niveau du quai Richelieu, c'est-à-dire très loin du nœud central des transports collectifs, à savoir la place des Quinconces. Il souligne que la place des Quinconces, c'est aujourd'hui les lignes B et C du tram, et demain, ce sera encore une nouvelle ligne, mais c'est également une station très fréquentée pour l'ensemble des autobus, c'est également une gare Citram, etc.

Il considère donc qu'il faut que ce futur réseau se rapproche le plus possible des Quinconces, et Alain JUPPE a anticipé un peu sur ce qu'il va leur dire. Il indique que ce matin, il a eu l'occasion d'en parler avec lui et avec Stéphane DELAUX, et leur position consiste à dire qu'ils veulent bien intégrer le fait qu'un ponton aux Quinconces serait l'idéal comme d'ailleurs l'a proposé Kéolis, car on serait au cœur de leur nœud de transports collectifs. La Ville de Bordeaux leur dit que c'est incompatible avec l'aire d'accueil ou la zone de manœuvre des bateaux de croisière, et il faut donc trouver une autre solution que d'atterrir « pile poil » au niveau des Quinconces. Il pense qu'il faut qu'ils soient vigilants pour que le futur ponton qui sera créé, soit à proximité immédiate des Quinconces. C'est pour cela que ce matin, il a évoqué avec M. le Maire de Bordeaux, la possibilité d'un ponton place Jean-Jaurès qui n'est pas très loin des Quinconces, mais il pense que le projet ne sera acceptable que si ce ponton est à moins de 500 mètres maximum des stations de tramway. Au-delà de 500 mètres, il considère que c'est très dissuasif, que cela fait beaucoup de marche à pied, et il croit qu'on s'éloignera trop et qu'on retombera dans les défauts qu'avaient leurs précédentes navettes, c'est-à-dire que le ponton était trop loin. Il invite à se mettre à la place des gens qui chercheront la correspondance pour desservir toute la zone nord-ouest de l'agglomération, et il estime qu'on ne va pas les faire marcher plus de 10 minutes entre l'apponement de la navette et la station.

Il incite à être très vigilant pour que, si ce n'est pas situé aux Quinconces parce que c'est trop contraint, ce soit à proximité immédiate, sachant que Jean-Jaurès remplirait en effet ces conditions là. Pour lui, le ponton d'honneur qui a été envisagé par des élus de la Ville de Bordeaux est beaucoup trop éloigné des Quinconces pour pouvoir permettre cette meilleure coordination avec le réseau de transports collectifs.

M. JUPPE considère que présenter la précédente navette comme un échec n'a pas de sens. Il signale que cela n'a pas été un échec et que ce n'était pas intégré au réseau de transports en commun pour la bonne raison que le tramway n'existait pas, puisqu'elle fonctionnait précisément pendant les travaux du tramway. Il fait remarquer que c'était quelque chose avec un esprit tout à fait différent, qui leur a coûté cher, qui a été utile, dont on a tiré les leçons, mais qui ça n'a pas été un échec.

M. MAURIN intervient sur le débat concernant l'ancien projet, pour dire qu'il y a ce que vient de dire **M. JUPPE**, à savoir l'absence du tramway, mais que la grosse différence, c'était la fréquence de desserte et le nombre de stations de desserte.

Il souligne qu'ils se sont tous satisfaits de voir Bordeaux retrouver ses quais et que là, on va commencer à voir le début de Bordeaux qui retrouve son fleuve. On ne peut que s'en réjouir insiste-t-il.

Pour les élus Communistes et apparentés, cela constitue une reconquête par le transport de personnes, à laquelle ils ont toujours été favorables. Il pense que cela doit permettre de nouvelles ambitions sur l'usage du fleuve pour les transports de marchandises, et en particulier concernant leurs compétences, et il évoque à ce sujet, la problématique des déchets et des mâchefers. Par ailleurs, il estime que l'on est au cœur de nouvelles ambitions pour l'intermodalité, auxquelles ils sont évidemment très favorables.

Sur le lieu du ponton, il pense qu'on peut éventuellement réfléchir à Jean Jaurès, pourquoi pas, mais pour lui, dans un premier temps, l'existence de Richelieu et la desserte de deux lignes de tramway lui paraissent intéressantes.

Enfin, il rappelle que l'on est sur une modalité technologique innovante, avec des bateaux à propulsion hybride, ce qui lui laisse l'espoir que sur ce Pôle de constructions navales, il y ait peut-être de nouvelles navettes fluviales demain.

Il souhaite que Bordeaux puisse utiliser ses atouts dans la construction navale, pour éventuellement avoir un projet ambitieux, en lien avec les atouts de la rive droite comme des bassins à flots.

M. CHAUSSET pense qu'il y a un opérateur de transports, et qu'il serait bien de lui faire confiance. A son avis, a priori, plus près on sera des Quinconces, et voire si on est aux Quinconces, c'est la meilleure façon que cela marche.

M. SOLARI se félicite que ces navettes fluviales soient accessibles aux personnes handicapées, mais il faut se rappeler qu'on est sujet aux marées, et qu'il y a un problème de ponton pour leur permettre d'accéder à ces bateaux.

Il est d'accord pour qu'il y ait l'accessibilité aux bateaux, mais il faut aussi faire attention au ponton.

M. DUPRAT remercie **Alain JUPPE** de la proposition qu'il vient de faire aujourd'hui, parce que, dans les discussions qu'on avait jusqu'à présent, c'était beaucoup plus problématique. Il voudrait saluer le geste qu'il fait aujourd'hui de dire qu'on peut se rapprocher un petit peu. Il trouve que c'est quand même important dans le débat.

Puis il tient à rassurer **Clément ROSSIGNOL** en lui précisant que cela passera bien sous le Pont de Pierre, puisque le lieu de stockage et d'approvisionnement sera en face du Café du

Port et qu'il passera tous les jours dessous. Et, avec lui, il se réjouit peut-être d'une deuxième phase, troisième, quatrième phase éventuellement pour ces navettes fluviales, pourquoi pas, mais en tout cas, il juge que c'est une vraie bonne nouvelle pour l'intermodalité de leurs transports.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste d'abord sur le fait qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Il précise que la mise en place, normalement, est prévue d'ici la fin de l'année 2012, en même temps que la livraison du franchissement Bacalan/Bastide. Il estime que c'est un moment important dans la réappropriation du fleuve. Il fait observer qu'il y a eu les quais, il y a maintenant les équipements à proximité du fleuve entre les Cascades de Garonne, le Centre Culturel du Vin, ce qui va être fait sur Bastide Niel, tout ce qui existe et puis, plus bas, le projet du pôle culturel de la Région, Euratlantique... On voit bien à son sens, que la Garonne est en train de restructurer les choses. Il rappelle qu'on aura bientôt une renégociation de la DSP, et qu'il faudra voir comment on réintègre les navettes fluviales, éventuellement avec des trajets supplémentaires à vocation touristique. Il précise que Blanquefort et le château Grattequina sont également candidats. On voit bien que c'est une liaison et il se demande si, peut-être, dans cette nouvelle DSP, on peut aller plus loin dans l'offre, parce qu'on aura quatre moyens de transports, tram, bus, vélo, navette, et il faut voir s'il peut y avoir d'autres choses sur une sorte de mobilité globale.

Sur la question du ponton, il considère honnêtement qu'on n'a pas fait le pont Bacalan/Bastide pour empêcher les croisiéristes de continuer à venir, pour mettre ensuite un ponton qui empêche les bateaux de venir. Il pense qu'il faut retrouver du sens commun sur cette affaire, surtout que l'objectif est de passer de 30 à 50. Ensuite, si on peut avoir un compromis à proximité, c'est à son avis, la meilleure des choses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/4/ 64 Exercice 2011 - Fiscalité directe locale - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Adoption

Mme ISTE note que ces deux rapports concernant les taxes et la fiscalité ont un point commun, celui de leur proposer un gel des taux.

Elle indique que le groupe des élus Communistes et apparentés peut entendre que cette neutralité et cet attentisme soient justifiés par les incertitudes qui font peser la réforme fiscale des collectivités territoriales, mais s'ils concèdent que certains chiffres restent aujourd'hui flous et pleins d'incertitudes, notamment en raison de la capacité des entreprises à « optimiser », comme elles disent, leur impôt, personne ici n'ignore le sens de la réforme qui est de faire payer les ménages au bénéfice des entreprises.

D'ailleurs, elle fait observer que le cadeau de 11 milliards fait aux entreprises en 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle, se retrouve en partie dans l'explosion de plus de 40 % des bénéfices des entreprises du CAC 40.

Au moment où l'opinion publique dénonce ces enrichissements scandaleux, elle demande s'ils peuvent, dans les décisions qui relèvent de cette assemblée, ignorer ces injustices et, d'une certaine façon, les banaliser. Pour son groupe, les banaliser serait adopter la proposition qui est faite d'une position indifférenciée sur le vote des taxes qui pèsent sur les entreprises et celles sur les ménages. Elle rappelle que c'est d'ailleurs ce qui a été pratiqué

durant de nombreuses années avec la TPU, jusqu'à faire perdre à notre collectivité plusieurs dizaines de millions d'Euro.

Aussi, autant ils se félicitent du gel des taux concernant la taxe sur les ordures ménagères et la taxe d'habitation, gel dont leur groupe a demandé l'année dernière, qu'il soit poursuivi jusqu'à la fin du mandat, autant ils considèrent que la stabilité du taux de la taxation des entreprises est une injustice.

La loi permet à la Communauté d'augmenter de 0,11 point le taux de la Contribution foncière des entreprises et de collecter 280 000 € supplémentaires, et elle fait observer que cela n'est pas une pénalisation des entreprises, mais une mesure de justice, alignant leur effort fiscal sur celui déjà réalisé par les ménages au niveau des impôts communaux.

Elle souligne que la population de notre agglomération demande plus de justice fiscale, et une meilleure répartition des revenus.

Pour cela ils avaient demandé un vote séparé sur les différents taux.

Et pour leur part, ils voteront pour le gel du taux des impôts ménages : TEOM, taxe d'habitation et taxe du foncier non bâti, mais par contre, ils voteront pour l'augmentation de la cotisation foncière des entreprises.

Michèle ISTE ayant rappelé que s'ils augmentaient et portaient « au taquet » la cotisation sur les entreprises, ce serait 280 000 € qu'ils auraient en plus, **M. FREYGEFOND** voudrait simplement rappeler que, à la fois sur la cotisation foncière et sur la CVAE, c'est presque 168 M€ pour la Communauté Urbaine, et que la Taxe d'Habitation rapporte 86 M€ au total.

Il souligne que tels sont les ratios.

Il fait remarquer que ce qui est précisé dans la délibération, c'est que c'est une mise en réserve jusqu'en 2014, puisque la loi l'autorise, et ils pourront d'ici la fin du mandat, revenir sur cela, mais il souligne que l'accord au niveau de la Communauté Urbaine, prévoit qu'il n'y a pas de hausse de la fiscalité.

Il tient à préciser également une chose qui lui semble importante par rapport à ce vote des taux, c'est la dépendance de notre établissement communautaire vis-à-vis, à la fois des dotations et des compensations de l'État, puisqu'ils sont passés de 36% à 56%.

M. le Président Vincent FELTESSE note un problème technique sur la différenciation des votes du groupe communiste, et propose pour que l'on ne fragilise pas la délibération, de considérer que l'on vote par article et qu'il y en a quatre pour lesquels il y a un vote positif de l'ensemble de l'assemblée.

M. GUICHARD souhaite dire, comme un petit clin d'œil à M. FREYGEFOND, qu'il a senti présent chez lui, en ce moment, Henri Houdebert.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Les élus Communistes et Apparenté
votent contre le taux de CFE. Les autres
taux sont adoptés à l'unanimité

Mme DE FRANCOIS

2011/4/ 76 Modalités d'ouverture des données publiques de la Communauté Urbaine de Bordeaux durant la phase d'expérimentation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 84 Avenant n°6 au traité d'affermage du service public de l'assainissement - décision - autorisation -

M. GUICHARD relève des avancées intéressantes, mais les mécanismes d'enrichissement du délégataire, à savoir le mode de calcul de la redevance assainissement, demeurent. Il considère que tous les enseignements de cette DSP devront être tirés à l'occasion de l'échéance de l'actuel contrat de DSP.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie pour leur travail sur tous ces avenants, le Vice-Président, les services, et l'Inspection Générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 85 Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Estuaire de la Gironde et Milieux Associés (SAGE)" - Avis de la Communauté Urbaine de Bordeaux

M. le Président Vincent FELTESSE tient brièvement à rappeler que le vendredi 27 mai après-midi, à l'issue du Conseil de CUB, il y aura une réunion spécifique qu'il présidera, avec les 15 Maires concernés de la CUB, sur cette question du risque inondation, parce que c'est un sujet très sensible pour leurs populations. Il souligne qu'il y a des enjeux importants, des risques juridiques non négligeables, et des points qui les interrogent. Il précise qu'à Blanquefort, ils ont délibéré également, et c'est un débat qui va les occuper fortement dans les années qui viennent.

Mme de FRANÇOIS souhaite donner quelques précisions qui renforcent un petit peu ce que vient de dire **M. TURON** lors de sa présentation du rapport, concernant le manque de concertation, les zones d'habitat à protéger et les contraintes pour les activités agricoles existantes. Et elle précise ne pas parler d'activités intensives.

Elle déplore le manque général de concertation dans l'élaboration de ce document avec les collectivités concernées d'une part, et plus généralement, avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs...). Une meilleure information et des échanges plus organisés avec ces acteurs auraient permis d'aboutir à un document plus achevé et plus précis.

Elle émet des réserves concernant l'instauration d'une ZHIEP et d'une ZSGE du fait du manque de concertation et de démarche partenariale. En effet, les évolutions souhaitables dans les modes de gestion des espaces humides doivent se faire en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Enfin, elle demande que la politique estuarienne de protection contre les inondations, n'occulte pas le fait que les zones inondables et humides constituent des secteurs traditionnels d'habitat. Si l'urbanisation ne doit pas être développée dans ces zones, elle estime qu'il convient toutefois de permettre aux habitants déjà installés de pouvoir réaliser tous les travaux nécessaires à leur habitat. De même, si l'agriculture intensive ou de type industrielle doit être abandonnée dans la zone des marais tourbeux, il convient de permettre dans ces mêmes zones, le maintien d'activités traditionnelles, agricoles ou autres (élevage extensif, chasse, pêche....).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/4/ 87 Service public de l'eau potable - Modification des tarifs d'utilisation des bornes de puisage monétiques - Décision - Autorisation

M. GUICHARD souligne qu'on ne leur précise pas quels sont les utilisateurs de ces bornes.

Il est clair qu'il faut pour des collectivités, des industriels, ou des artisans, que l'utilisation soit encadrée avec des tarifs fixés et des poursuites pour utilisation illégale des bornes, mais sans doute que ces bornes sont utilisées par des familles privées du droit à l'eau du fait de la suppression des fontaines communales qui existaient beaucoup plus dans le temps.

Les élus Communistes et apparentés estiment qu'il faut donc en même temps se préoccuper de la question de l'accès à l'eau pour des familles privées pour des raisons économiques, et pour les familles pauvres, cela passe par des tarifs sociaux et de la gratuité (par exemple pour les premiers 50 m³).

Mais en même temps, ils considèrent qu'il serait important de se préoccuper de l'existence d'un nombre suffisant des fontaines communales, à usage familial et bien évidemment gratuit. Il rappelle que l'association ATD Quart Monde revendique une fontaine pour 2 000 habitants. Cela relève pour une part des communes, mais ils pensent qu'on ne peut pas mener une politique répressive sur l'utilisation des bornes d'incendie, sans répondre aux besoins humains de base d'accès à l'eau.

Dans cette attente ils ne soutiendront pas le volet répressif.

M. TURON pense que l'aspect répressif peut se faire avec discernement, d'une part, et qu'il y a un vrai problème, mais il croit que cela entre dans le volet nature de l'eau dans la ville, où il y a besoin de remettre des points d'eau dans les communes, de la même façon qu'il y a besoin de remettre des sanitaires qui existaient, et qui ont été supprimés à une époque. Maintenant, on les remet et cela fait partie du mobilier urbain, souligne-t-il.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT**2011/4/ 90 Motion concernant le projet d'élargissement du périmètre de la CUB**

M. le Président Vincent FELTESSE propose d'examiner le dernier point qui a son importance, puisqu'il concerne le projet de motion relatif au projet d'élargissement du périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Chacun sait que suite à la réforme territoriale, les Préfets ont reçu des instructions ministérielles pour retravailler sur le périmètre des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, et en Gironde, le Préfet a réuni une première fois la CDCI et la réunit une seconde fois cet après-midi, sur des propositions qui ne sont pas totalement neutres pour notre agglomération puisqu'il propose d'intégrer dans le périmètre de la CUB des communes dans le secteur du Médoc (Ludon, le Pian, Macau), des communes qui ne font pas partie d'une Communauté de Communes (St Jean-d'Ilac et Martignas sur Jalles) et deux communes qui sont dans une petite Communauté de Communes, (Cestas et Canéjan).

Il indique qu'à titre personnel, il a pris la position de rappeler que la Communauté Urbaine n'est pas demandeuse d'une extension de son périmètre géographique, et que s'il y a eu beaucoup de débats, ils n'ont jamais trop été dans cette dynamique. Il a ajouté que l'on n'a pas d'a priori sur une extension du périmètre, mais à deux conditions qui leur semblent fondamentales, la première étant qu'il y ait un minimum d'études techniques et financières, sur ce que cela représenterait concrètement. Il lui paraît compliqué d'intégrer comme cela sept communes, surtout quand on voit la surface de certaines, sans qu'il y ait un travail préalable. Et la seconde condition, précise-t-il, est qu'il y ait une sorte de principe démocratique, et que les communes soient d'accord. Il souligne d'ailleurs, que ce principe démocratique s'applique pour les sept communes et pour d'autres éventuellement.

La position de principe qu'il rappelle, est d'étudier un peu plus sérieusement sur l'aspect financier et avec le respect de la démocratie, en sachant que, de toute façon, le Préfet, suite à la CDCI de cet après-midi, va considérer que celle-ci s'est réunie deux fois, et que les collectivités concernées ont trois mois pour se prononcer. Les 27 communes de la CUB et la CUB vont devoir, dans les trois mois, se prononcer à titre individuel. Il indique que c'est un débat qu'ils auront de manière plus approfondie avant fin juillet, sur la base d'éléments techniques complémentaires.

Le texte du projet de motion suivant est remis aux membres du Conseil :

Le préfet de la Gironde a présenté le 14 avril son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le représentant de l'Etat propose de créer une métropole élargie à 7 nouvelles communes : Cestas, Canéjan, Martignas sur Jalle, Saint-Jean d'Ilac, Macau, Ludon-Médoc, et le Pian-Médoc.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a donné un pouvoir déterminant au Préfet dans la définition de la nouvelle carte de l'intercommunalité.

Les élus communautaires souhaitent rappeler que cette proposition du représentant de l'Etat s'inscrit dans un contexte où la CUB a déjà pris l'initiative avec les 9 communautés de communes périphériques, de mettre en place un travail d'échange et de concertation réciproque des projets et des évolutions dans les domaines tels que les transports, l'eau potable et le logement, mais aussi de la planification urbaine (par exemple le SCOT).

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Bordeaux rappelle qu'elle n'est à l'origine d'aucune demande particulière d'extension de son périmètre administratif mais que dans le même temps, elle n'est fermée à l'étude d'aucune option.

Les élus communautaires souhaitent néanmoins que soient respectés les avis et les souhaits des communes et EPCI concernés par la proposition du représentant de l'Etat. Des études précises fournies par l'Etat concernant les incidences de ces propositions sur les services à la population et les conséquences fiscales constituent un préalable.

Les élus proposent la création d'un groupe de travail technique permettant d'approfondir les questions soulevées par la proposition du Préfet. Les Communes de Martignas sur Jalle, Saint-Jean d'Illac, Macau, Ludon-Médoc, et du Pian-Médoc. ainsi que la communauté de communes de Cestas-Canéjan seraient associées à la réflexion. Plus largement, d'autres EPCI ou communes pourraient se joindre à cette démarche dès lors qu'ils en auraient fait le choix.

Les élus communautaires prennent acte de l'hypothèse d'un élargissement territorial de la CUB et demandent que la réflexion engagée se fasse dans le respect des choix des représentants des collectivités et établissements publics concernés.

M. JUPPE précise que la motion convient à son groupe. Il insiste sur le fait que c'est très bien de se dire que tout dépend de l'avis des collectivités ou des communes concernées, mais il pense qu'il faut aussi prendre en compte l'intérêt de la Communauté Urbaine dans cet élargissement éventuel et il voudrait appuyer sur deux points que M. le Président a évoqués. Sur le côté soutenable financièrement d'un tel élargissement, il souligne que l'on va récupérer des communes, qu'il va y avoir des dépenses à la clef, et il faut voir ce que cela leur rapporte, sachant qu'en matière de transports, elles voudront être desservies par des systèmes de transports en commun, et il y a un bilan coûts/avantages à faire, lui semble-t-il.

Par ailleurs, en termes d'aménagement du territoire, ils sont tous unanimes pour dire stop à l'étalement urbain, et il faut se demander si, à force d'élargir le périmètre de la Communauté Urbaine, on ne s'engage pas dans une voie qui serait un peu contradictoire avec les préoccupations du SCOT.

M. GUICHARD précise qu'il ne développera pas le contenu de l'argumentation du groupe des élus Communistes et apparentés, au terme de laquelle il ne vont pas soutenir cette motion. Il pense que la conclusion va leur paraître très brutale, mais il propose de remettre cette argumentation au service de l'Assemblée pour l'inclure dans le procès verbal.

Il précise qu'ils ne participeront pas au vote d'une motion qui ne peut pas regrouper partisans et adversaires, déclarés ou cachés, de la réforme territoriale.

L'intervention du groupe des élus Communistes et apparentés est la suivante :

« La motion que vous nous proposez porte sur la mise en œuvre par le Préfet d'un volet de la réforme territoriale que les élus communistes, comme l'ensemble des élus de gauche ont combattu, et dont nous demandons l'abrogation.

Notre position ne bouge pas.

Dans le cadre de cette réforme le Préfet présente, au nom de la concurrence des territoires, un projet de « rationalisation » de la carte de l'intercommunalité en usant de pouvoirs que l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI, elle-même, a qualifié « d'exorbitants ». La démocratie est donc d'ores et déjà exclue par le Pouvoir.

Que contient ce projet ?

Nous propose-t-il des outils pour développer des services publics encore plus accessibles à la population ?

Nous propose-t-il des avancées en matière de justice fiscale ou de développement de la démocratie ?

Rien de tout cela, qui est pourtant au cœur des préoccupations des populations et des demandes des élus de notre groupe. Tout au contraire.

Le Préfet se préoccupe de périmètre, mais pour réduire drastiquement le nombre de délégués communautaires, concentrer, intégrer et éloigner les pouvoirs de décision des citoyens.

Il se préoccupe de compétences, et de moyens financiers mais seulement pour pouvoir transférer aux collectivités locales des compétences de l'Etat et les charges qui leur sont liés.

Les 4 dossiers examinés hier en bureau sur l'aéroport, la rocade, l'Université et la culture sont emblématiques de cette démarche.

La démarche la plus saine est d'ignorer ces propositions, de valoriser tout ce que notre système institutionnel fondé localement sur les communes et la coopération volontaire, a apporté comme réponse aux besoins des populations et comme transformations positives à notre société.

Quant aux évolutions, si elles sont nécessaires, construisons les ensembles avec les communes et les intercommunalités du département, avec les populations, dans le respect de la démocratie communale et le développement de coopérations mutuellement avantageuses.

C'est là que doit être l'engagement de notre collectivité.

C'est pourquoi nous nous ne participerons pas au vote d'une motion qui ne peut pas regrouper, partisans et adversaires de la réforme territoriale ».

M. CHAUSSET annonce que les élus Europe Ecologie – Les Verts vont voter cette motion, mais qu'elle n'apportera pas grand-chose puisque M. le Président est présent à la CDCI et qu'il a la possibilité de le dire. Tout ce qui est dans la motion va de soi, comme le fait de réunir une commission technique et de s'intéresser au sujet, et tout cela leur semble tout à fait évident.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que cela va de soi, mais que ce n'est pas prévu pour l'instant.

M. CHAUSSET ne voit pas comment on peut faire autrement. Il estime que cela ne doit pas non plus esquiver le débat de fond, et qu'en tout cas, les propositions du Préfet, si elles doivent être revues et corrigées, ont au moins le mérite de poser le problème. Il rappelle que cela fait des années qu'il entend parler, qui d'un complexe cinématographique, qui d'un problème de grande distribution, qui de développement de zones économiques, et il constate que tout le monde monte au créneau et qu'on a le problème devant. Il n'est pas sûr que le fait d'intégrer de nouvelles communes renforce l'étalement urbain qui est là, et qui existe.

Il pense qu'il y a un vrai débat et qu'il ne faut pas éviter de dire les choses. Il fait observer qu'il y a un Maire qui n'est pas présent ici, parce qu'il ne fait pas partie de la Communauté Urbaine, qui est un peu le grand pont de l'aménagement du territoire de la Gironde, qu'on entend souvent critiquer de-ci, de-là, et il pense que M. le Président aura l'occasion, à la CDCI, de dire les choses en face.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'il dit souvent les choses en face.

M. MANGON pense, sans vouloir faire de parallèle hasardeux avec d'autres problématiques beaucoup plus larges, qu'on ne peut pas éviter de réfléchir une seconde sur cette logique qui leur est posée de savoir s'il faut approfondir, et s'il faut élargir. Il évoque ce parallèle qu'ils ont tous en tête à propos de la situation européenne qui, à l'époque, avait été balayée en faveur de l'élargissement, et indique qu'on a vu où il a mené et qu'on a vu que, parfois, l'élargissement est un chemin en trompe-l'œil, où on arrive très rapidement à un manque de cohérence et à une perte d'ambition.

Il rappelle à tous les membres de l'assemblée qu'ils ont beaucoup de peine financièrement à assumer, aujourd'hui, dans la configuration qui est la leur, tous les enjeux et tous les défis qu'ils ont face à eux et qui sont ceux que demandent leurs populations, soulignant qu'on parlait tout à l'heure des transports, mais il y en a bien d'autres, et il se demande si ce ne serait pas une illusion que d'aller trop rapidement vers un élargissement, et si ce ne serait pas, quelque part, une perte d'ambition, ou une perte de substance pour la Communauté Urbaine. Surtout que, à sa connaissance, les populations elles-mêmes ne sont pas du tout demandeuses, et voient plus la venue de la Communauté Urbaine comme un risque que comme une chance.

Si on lui permet ce néologisme, il précise que face à cette motion, il « dubite ».

M. le Président Vincent FELTESSE indique que pour sa part, c'est face à la réforme territoriale qu'il a de grands doutes. Il ne filera pas plus loin la comparaison que fait son collègue, parce qu'il devrait citer des noms de communes ou de pays, mais ce n'est pas tout à fait la même configuration à son avis, parce qu'il y a des communes qui sont proposées pour intégrer la CUB pour lesquelles il pense que cela rapporterait plutôt de l'argent à la Communauté. Ce ne serait pas le cas de toutes, mais, pour certaines, cela le serait, parce qu'il y a des effets de marges qui peuvent exister, indique-t-il.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Apparenté ne prend pas part au vote**

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Vincent FELTESSE** invite ses collègues à retenir que le Conseil de Juillet sera un Conseil extrêmement important, où on va parler des compétences, d'élargissement géographique et de stratégie métropolitaine. Il pense qu'il faudra prévoir une séance l'après-midi.

M. DUCHENE souhaite intervenir en demandant de ne pas prendre mal ses propos, mais la dernière fois, leur collègue **M. ANZIANI** s'était interrogé sur la présence du groupe Communauté d'Avenir. Il fait remarquer que le groupe Communauté d'Avenir est assez présent, alors qu'il constate que **M. ANZIANI** est parti depuis 12 h 05.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que leur collègue M. ANZIANI réunit tous les élus de gauche pour préparer la CDCI de tout à l'heure.

Puis il lève la séance à 13 H 15.

Le Secrétaire de séance

M. D. CAZABONNE